

PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à 20 heures 00

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Losne, sous la présidence de Monsieur BECQUET Alain, 1^{er} Vice-président

Nombre de membres en exercice : 56 (un siège vacant)

Présents : 44

pouvoirs : 8

votants : 52

Délégués Titulaires Présents :

Aubigny en Plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Auvillars sur Saône	M. JAUDAUX Marc	Losne	Mme BREBANT Laurence Mme DUBIEF Martine M. JACOB Dominique
Bonnencontre	M. PERRIN François	Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Bousselage	M. FAUDOT Jean-Luc	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Brazey-en-Plaine	M. BARBE Joris Mme CENDRIER Marie M. DELEPAU Gilles Mme FRANCOIS Martine M. PICHON Patrick Mme RISS Delphine	Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne
Broin	M. GUITTON Jean-Christophe	Pagny la Ville	M. MAUCHAMP Henry
Chivres	Mme REVERDIAU Martine	Pouilly sur Saône	M. DELACOUR Sébastien
Esbarres	Mme SIRUGUE Corinne	Saint Jean de Losne	Mme DUPARC Marie-Line M. GAILLARD Hervé
Franxault	M. SIMAR Camille	Saint Seine en Bâche	Mme LABOUEBE Claudine
Glanon	M. BELORGEY Sébastien	Saint Symphorien sur Saône	Mme LAPOSTOLLE Delphine
Grosbois les Tichey	Mme REVERCHON Bernadette	Saint Usage	M. IMBERT Alain Mme HOSTALIER Valérie
Jallanges	M. VALENTIN Gilbert	Samerey	M. GOULUT Anthony
Labergement les Seurre	Desmist Xavier	Seurre	M. BECQUET Alain

			Mme CHAPELOTTE Karine M. ROUSSELET Jean-Louis Mme GEOFFROY Géraldine Mme GRILLET Maryse M. DUBIEF Jack
Labruyère	Mme GILARDET Céline	Tichey	M. VARIOT François
Lanthes	Mme ROSENBLATT-PETITJEAN Anne	Trouhans	Mme GAUSSENS Annie

Délégués Titulaires absents représentés :

Chamblanc	M. VANDENBROUKE Bruno	Pouvoir à M. VALENTIN Gilbert
Bagnot	Mme THURILLAT Marie-Claude	Pouvoir à M. JAUDAUX Marc
Pagny le Château	M. MOINDROT Hubert	Suppléance à M. BECQUART Alain
Labergement les Seurre	Mme DUFOUR Joëlle	Pouvoir à M. DESMIST Xavier
Losne	M. BICHAT Baptiste	Pouvoir à Mme BREBANT Laurence
Montmain	Mme DECHAUD Martine	Pouvoir à Mme SIRUGUE Corinne
Saint Usage	M. GANEE Roger	Pouvoir à Mme CHAPELOTTE Karine
Trugny	M. VERPAUX Jean-Michel	Pouvoir à M. BECQUET Alain

Délégués absents :

Echenon	M. LOTT Dominique M. VIEILLARD Christian
Charrey sur Saône	M. DOISNEAU Sylvain
Laperrière sur Saône	M. SOLLER Jean-Luc

Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :

Aubigny en Plaine	Mme CLAIRET Sylvie
Broin	M. JOINIE Marc
Grosbois les Tichey	M. MACHURET Benoît
Montagny les Seurre	M. ROSIER Raymond
Pagny la Ville	Mme ORGELOT Anne
Trouhans	M. SCHWAB Jean-François

Le Vice-Président ouvre la séance du conseil communautaire.

Le quorum est atteint (44 présents/52 votants) : le point inscrit à l'ordre du jour peut en conséquence être valablement débattu.

Le Vice-Président nomme les délégués excusés et indique les pouvoirs et suppléances.

Le Vice-Président sollicite l'assemblée pour la désignation du secrétaire de séance : M. Dominique JACOB se porte volontaire.

A l'unanimité (52 POUR) ; M. Dominique JACOB est désigné secrétaire de séance.

Le Vice-Président sollicite l'assemblée pour l'ajout d'une question supplémentaire

A l'unanimité (52 POUR), les délégués acceptent d'ajouter un point à l'ordre du jour.

3

I. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 3 ET 10 MARS 2021

Les compte rendus des conseils communautaires des 3 et 10 mars 2021 sont approuvés à l'unanimité par vote à main levée (52 POUR).

[Gilles DELEPAU](#) : je constate que le Président n'est pas là, rien de grave ?

[Alain BECQUET](#) : il est absent excusé, je ne sais rien de plus

II. QUESTIONS AVEC DEBAT DONNANT LIEU A DELIBERATION

Question n°II.1 : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Communication au conseil communautaire des décisions prises par délégation de pouvoir accordée au Président et au Bureau Communautaire

Rapporteur : M. Alain BECQUET, Vice-Président

- Délégations au Président par délibérations n°54-2014 du 16 avril 2014 et 27 septembre 2017 et par délibération n°56-2020 du 8 juin 2020
 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

N° et Date décision	Désignation	Montant
---------------------	-------------	---------

Commission des Marchés 30.11.2020	Attribution du marché de collecte et transport du verre ECT Collecte Durée 3 ans à compter du 01.01.02021+ 2X1 an.	43 945, 43 TTC/an
-----------------------------------	---	-------------------

○ *Créer, modifier et supprimer les régies comptables*

N° et Date décision	Désignation
08/03/2021 – DP 010-2021	Rattachement de la prestation « Journées découvertes » à la régie « Office de tourisme »

○ *Prendre toute décision concernant l'exécution des accord-cadre*

N° et Date décision	Désignation
09/03/2021 – DP 011-2021	Démarches d'autorisation auprès de la Préfecture et de la CNIL pour déclarer la mise en place de la vidéosurveillance sur le site de la déchetterie de Brazey en Plaine

○ *Solliciter l'attribution de toute subvention auprès de toute personne morale de droit public ou privé*

N° et Date décision	Désignation
19/03/2021 – DP 012-2021	Demande de subvention auprès de l'ADEME à hauteur de 70% du coût de l'étude relative à la refonte de la grille tarifaire de la Redevance Incitative

4

○ *Passer toute conventions et signer tout contrat prévus au budget tant en dépenses qu'en recettes*

N° et Date décision	Désignation
23/03/2021 – DP 013-2021	Signature d'une convention de mise à disposition d'un personnel auprès du CREPS Bourgogne Franche Comté pour une durée de 6 mois.

- **Délégations au Bureau communautaire du 29/03/2021 par délibération n°56-2020 du 8 juin 2020 :**
 - **ENFANCE JEUNESSE** : Organisation d'une formation BAFA sur le territoire Rives de Saône.
 - **ENFANCE JEUNESSE** : Location de véhicules type : minibus 9 places pour le mois de juillet 2021
 - **ENFANCE JEUNESSE** : Appel à projet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.
 - **ECONOMIE** – Attribution d'aides au titre du Fonds Régional des Territoires :
 - ✓ Château de Trouhans : aide au fonctionnement : 5 000 €
 - ✓ Bar du Centre – Seurre : aide au fonctionnement : 5 000 €
 - ✓ BKVIN – Trugny : aide au fonctionnement : 5 000 €
 - ✓ Comptoir de Pagny – Pagny le Château : aide au fonctionnement : 5 000 €

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, les délégués communautaires sont invités à prendre acte de l'ensemble des décisions telles que présentées ci-dessus :

- d'une part par M. le Président dans le cadre des délégations d'attributions qu'il a reçues par délibérations ;
- d'autre part par le bureau communautaire dans le cadre de la délégation d'attribution qu'il a reçue par délibération.

Corinne SIRUGUE : la formation a de nouveau été reportée pour raison sanitaire. C'était trop compliqué pour les FRANCAS. Dommage, le stage était complet.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

Question n°II.2 : DECISIONS BUDGETAIRES – reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 dans les budgets principal et annexes 2021

Rapporteur : M. François VARIOT, Vice-Président aux Finances

Les instructions comptables M14, M4 et M49 prévoient que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution budgétaire (produits et visés par le comptable).

- budget principal :

5

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	8 276 036,06 €	8 048 568,82 €	- 227 467,24 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)		1 670 719,53 €	1 670 719,53 €
	résultat à affecter			1 443 252,29 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	2 422 419,96 €	2 835 892,40 €	413 472,44 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)		790 946,17 €	790 946,17 €
	solde global d'exécution			1 204 418,61 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement	727 689,42 €	410 986,90 €	- 316 702,52 €
Résultats cumulés N (y compris RAR en F et I)				2 330 968,38 €
Reprise anticipée N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			- €
	Report en fonctionnement en recettes			1 443 252,29 €

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif « principal » 2021 ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- affecter par anticipation les résultats 2020 du budget principal dans le budget primitif 2021 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Marie-Line DUPARC : le déficit est dû à la crise COVID, peut-on estimer le manque à gagner pendant ces 4 semaines de confinement ?

François VARIOT : on peut l'estimer à 50 000 €

Gilles DELEPAU : je ne sais pas si ça explique ce négatif car dans le budget le Président met des dépenses imprévues à hauteur de 500 k€, donc c'est en plus ?

Alain BECQUET : les dépenses imprévues n'ont pas été dépensées entièrement. Le résultat négatif est là surtout car il y a eu un manque recettes lié aux prestations périscolaires.

François VARIOT : ainsi que le règlement du dégrèvement de la TASCOM de 100K€

Marie-Line DUPARC : est-ce que l'exonération des droits de terrasse sont pris dans le budget principal ?

Alain BECQUET : oui

Gilles DELEPAU : on a - 727 k€ par rapport au budget 2020. C'est ça ?

François VARIOT : oui car 500 000€ sont positionnés en dépenses imprévues

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

- budget annexe SPIC Gestion des Déchets

6

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	2 208 382,11 €	2 523 328,44 €	314 946,33 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)		2 399 004,64 €	2 399 004,64 €
	résultat à affecter			2 713 950,97 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	607 069,06 €	978 593,08 €	371 524,02 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)	133 769,94 €		- 133 769,94 €
	solde global d'exécution			237 754,08 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement	1 237 213,74 €	541 664,20 €	- 695 549,54 €
Résultats cumulés N (y compris RAR en F et I)				2 256 155,51 €
Reprise anticipée N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			457 795,46 €
	Report en fonctionnement en recettes			2 256 155,51 €

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- affecter par anticipation les résultats 2020 du budget annexe SPIC Gestion des Déchets dans le budget primitif 2021 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

- budget annexe Assainissement Collectif :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	652 471,25 €	903 729,09 €	251 257,84 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)		503 824,26 €	503 824,26 €
	résultat à affecter			755 082,10 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	597 024,03 €	502 499,98 €	- 94 524,05 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)		474 712,04 €	474 712,04 €
	solde global d'exécution			380 187,99 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement	85 466,61 €	- €	- 85 466,61 €
Résultats cumulés N (y compris RAR en F et I)				1 049 803,48 €
Reprise N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			- €
	Report en fonctionnement en recettes			755 082,10 €

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- affecter par anticipation les résultats 2020 du budget annexe Assainissement Collectif dans le budget primitif 2021 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

- budget annexe Service Public Assainissement Non Collectif :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	6 192,66 €	- €	- 6 192,66 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)		31 696,87 €	31 696,87 €
	résultat à affecter			25 504,21 €

section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	19 000,00 €	33 000,00 €	14 000,00 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)		42 738,00 €	42 738,00 €
	solde global d'exécution			56 738,00 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement			- €
Résultats cumulés N (y compris RAR en F et I)				82 242,21 €
Reprise anticipée N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			
	Report en fonctionnement en recettes			25 504,21 €

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- affecter par anticipation les résultats 2020 du budget annexe du Service Assainissement Non Collectif dans le budget primitif 2021 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

8

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

- budget annexe SPA Office de Tourisme :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	140 785,00 €	143 249,69 €	2 464,69 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)		9 958,99 €	9 958,99 €
	résultat à affecter			12 423,68 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	10 995,12 €	4 761,82 €	- 6 233,30 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)		1 039,18 €	1 039,18 €
	solde global d'exécution			- 5 194,12 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement	- €	113,00 €	113,00 €
Résultats cumulés N (y compris RAR en F et I)				7 342,56 €
Reprise N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			5 081,12 €
	Report en fonctionnement en recettes			€ 7 342,56

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- affecter par anticipation les résultats 2020 du budget annexe SPA Office de Tourisme dans le budget primitif 2021 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

- budget annexe usine-relais OREX :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	44 446,29 €	51 585,98 €	7 139,69 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)			
	résultat à affecter			7 139,69 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	36 907,03 €	35 796,50 €	- 1 110,53 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)	12 928,45 €		- 12 928,45 €
	solde global d'exécution			- 14 038,98 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultats cumulés N (y compris RAR en F et I)				- 6 899,29 €
Reprise N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			7 139,69 €
	Report en fonctionnement en recettes			

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- affecter par anticipation les résultats 2020 du budget annexe usine-relais OREX dans le budget primitif 2021 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

Question n°II.3 : DECISIONS BUDGETAIRES - budget primitif 2021 principal : opérations d'équipement

Rapporteur : M. François VARIOT, Vice-Président aux Finances

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2312-1,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49,

Vu la délibération n°071-2012 du 23 mai 2012 entérinant la refonte de la structure budgétaire du budget général et de ses budgets annexes ainsi que les modalités de vote du budget général (par chapitre en section de fonctionnement et par opérations d'équipement individualisées en section d'investissement) applicables au 1^{er} janvier 2013,

Vu la délibération n°104-2012 du 12 septembre 2012 entérinant la création d'un Service Public Industriel et Commercial « gestion des déchets » doté de la seule autonomie financière et soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M4, au 1^{er} janvier 2013,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2013, la section d'investissement du budget général est votée au niveau du chapitre d'opérations d'équipement individualisées,
Considérant les restes à réaliser de la section d'investissement de l'exercice 2020 du budget principal et ses budgets annexes,

Vu la présentation du débat d'orientation budgétaire 2021 au cours de la séance du conseil communautaire du 3 février 2021

Vu l'avis favorable émis par la commission Finances le 24 mars 2021,

Considérant les délibérations ayant une incidence sur le budget 2021 :

n° 25-2012 : travaux et étude relatifs à l'espace aquatique

n°36-2015 du 25 mars 2015 portant sur l'aménagement d'un atelier, sanitaire et bureau (hangar Pauvelot) à l'étang rouge dans le cadre d'un chantier d'insertion,

n°15-2017 du 15 février 2017 et portant sur l'aide aux particuliers « opération façades »

n°135-2018 du 14 novembre 2018 portant sur le lancement de l'opération de création d'un bâtiment accueillant les services communautaires de l'Office de Tourisme et capitainerie à Saint-Jean de Losne,

n°149-2018 du 19 décembre 2018, 41-2020 du 11 mars 2020 et 92-2020 du 16/09/2020 portant sur la mise en œuvre d'un règlement d'intervention en matière d'aides à l'immobilier aux entreprises,

n°146-2018 du 19 décembre 2018 portant sur le lancement d'une étude sur le développement de la filière fluviale

n°99-2019 du 25 septembre 2019, 12-2020 du 29 janvier 2020 et 118-2020 du 18 novembre 2020 portant sur le dispositif d'aide financière de rénovation énergétique aux particuliers

n°91-2020 du 16 septembre 2020 portant sur le dispositif de financement du Fonds d'Aide Régional pour l'économie de proximité

n°5-2021 du 20 janvier 2021 : délibération cadre annuelle imputation en section d'investissement des biens inférieurs à 500 €

n°14-2021 du 3 février 2021 portant sur le Rapport d'orientation budgétaire 2021

n°36-2021 du 3 mars 2021 portant sur la création d'un parking surveillé à Saint-Usage

n°43-2021 du 10 mars 2021 portant sur le choix de réhabilitation de l'espace aquatique

Les dépenses et recettes d'équipement prévisionnelles 2021 sont retracées en opérations distinctes comme suit :

N°112 : Equipements enfance-jeunesse

DEPENSES = 164 841 €

2184 - Mobilier pour sites périscolaires et centre de loisirs : 16 916 €

2188 - Matériel pour sites périscolaires et centre de loisirs : 19 007 €

2145 - Climatisation Maison des Enfants : 16 910 €

2145 - Store banne micro-crèche Brazey-en-Plaine : 5 680 €

21318 - Création fenêtre multi-accueil Seurre : 5 548 €

2313 - Travaux périscolaire St Seine en Bâche : 96 000 €

2183 - Matériel informatique : 4 780 €

N°113 : Equipements culturels

DEPENSES : 7 331 €

2188 - Achat instruments école de musique : 7 331 €

N°114 : Equipements sportifs et de plein air

DEPENSES : 276 919 €

2313 - Poursuite maîtrise d'œuvre réhabilitation piscine : 270 100 €

2188 - Matériel activité kayak : 2 341 €

2188 - Matériel pompe à chaleur base nautique A Coudor : 1 529 €

2188 - Matériel autolaveuse cosec Echenon : 2 949 €

RECETTES :

2031 : 70 100 €

N°115 : Equipements de voirie

DEPENSES : 598 520 €

2138 - Acquisition 4 abris à vélos : 40 000 €

2152 - Arceaux à vélos sites CCRS + communes : 52 800 €

2158 - Bornes de réparation vélos : 9 720 €

2315 - Parking surveillé St Usage : 396 000 €

2315 - Aménagement gare d'eau St Usage : 100 000 €

RECETTES : 162 218.20 €

1311 - Subvention ALVEOLE sur 4 abris à vélos : 24 000 €

1311 - Subvention ALVEOLE sur arceaux à vélos sites CCRS : 718.20 €

13141 - Participation Communes sur arceaux communaux : 31 200 €

1321 - subvention DSIL - acompte - parking gardé : 39 000 €

1322 - Subvention Région sur aménagement gare eau (coté 20%) : 53 300 €

N°116 : Equipements sociaux

DEPENSES : 29 203 €

2314 - Poursuite travaux hangar Pauvelot chantier d'insertion à l'Etang rouge : 29 203 €

RECETTES : 22 515 €

Subventions hangar Pauvelot chantier d'insertion à l'Etang rouge :

1341 - DETR : 1 165 €

1323 - Conseil Départemental : 21 350 €

N°117 : Equipements économiques

DEPENSES : 202 901 €

2031 - Fin étude stratégique développement fluvial : 54 359 €

204113 - Participation Fonds d'avances TPE FARCT : 20 600 €

20422 - Participation Fonds aide TPE FRT : 98 880 €

20422 - Aide aux entreprises : 23 237 €

2183 - Matériel informatique chargé de mission développement économique : 1 225 €

2142 - Grille anti-volatiles base à terre Saint-Usage (location le Boat) : 4 600 €

RECETTES : 63 075 €

132.. - Subventions Etat, Région, VNF, Caisse des dépôts sur étude stratégique fluvial :

N°118 : Equipements touristiques

DEPENSES : 415 234 €

2145 – 2158 et 2188 - Equipement Etang Rouge : plancher, panneau, chaudière locataire : 8 290 €

Esplanade des itinérances (AFT) :

2314 -- travaux : 382 174 €

2184 et 2188 - mobilier et matériel : 25 000 €

2183 - matériel informatique : 1 670 €

N°119 : Equipements portuaires

DEPENSES : 60 182 €

2145 - Travaux intérieur capitainerie Seurre : 9 992 €

2184 - Mobilier capitainerie Seurre : 286 €

2158 - Bornes halte fluviale port Seurre : 20 500 €

2158 - Mise aux normes pupitre station carburant : 19 409 €

N°120 : Equipements divers

DEPENSES : 71 467 €

2031 - Etude SICECO rénovation énergétique : 6 000 €

2051 - Refonte site internet et extranet : 36 000 €

2182 - Achat véhicule occasion équipe technique : 10 000 €

2183 - Matériel informatique services supports : 8 591 €

2184 - Mobilier services support : 3 000 €

2188 - Enseignes siège et locaux Echenon : 4 000 €

INSCRIPTIONS NON INDIVIDUALISEES EN OPERATIONS

DEPENSES : 482 310 €

2041412 - Subvention d'investissement aux communes : 2 100 €

20422 - Aide aux particuliers – rénovation énergétique : 55 082 € (2021) + 19 000 € (2020)

20422 - Aide fonds façades : 15 000 €

2051 - Identité territoriale – plan marketing : 72 000 €

2041512 - Solde Fonds de concours budget annexe SPIC Déchets suite aux travaux locaux Echenon : 112 758 €
RECETTES :

16 - Remboursement capital des emprunts du stock de dette actuelle : 206 370 €

10222 - FCTVA : 312 700 € (2020 + 2021)

024 – cession serre : 450 €

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- approuver les inscriptions budgétaires au budget primitif principal 2021, en section d'investissement par opération d'équipement individualisée n°112 à n°120 et non individualisées telles que décrites ci-dessus.

François PERRIN : concernant l'accueil périscolaire de Saint Seine en Bâche, le sujet n'a pas été évoqué au conseil. Il n'y a pas eu de débat sur ce sujet. Tout à coup, ça sort ! j'aimerais avoir des explications.

Corinne SIRUGUE : c'est un projet qui a été discuté en commission finances et qui a été retenu par la commission dans le cadre des arbitrages. C'est à l'étude car Mme Labouèbe a besoin de locaux. Aujourd'hui on utilise les

locaux de la mairie. Ils ne répondent pas aux normes de la PMI, nous sommes en régime dérogatoire. Le presbytère se trouve dans l'enceinte de l'école.

François PERRIN : ce n'est pas la commission des finances qui décide mais c'est le conseil communautaire.

Alain BECQUET : la somme est inscrite au budget, la commission finances a fait des choix. Projet par projet, ça reviendra devant vous, pour ce qui n'est pas déjà voté.

Gilles DELEPAU : le montant prévisionnel de ce projet est de 600 k€, ce projet est plus qu'urgent il concerne l'équipement Enfance/Jeunesse sur l'ensemble du territoire. Le budget de ce soir est particulièrement pauvre sur ce sujet ce soir. Je me souviens d'avoir bataillé pour accueillir des enfants soit au périscolaire soit dans les cantines. Aujourd'hui l'inscription budgétaire est de 96k€, c'est tout ! A Brazey en Plaine les enfants sont plus que serrés. Si j'ai bien vu sur la projection, nous ne pouvons rien faire sur ce sujet avant 2024 donc ce sera opérationnel en 2026. Ce budget consacré à l'Enfance/Jeunesse est trop faible par rapport à l'urgence.

Marie-Line DUPARC : les arbitrages on est plusieurs à les avoir vus, il y a eu de grosses coupes sur le budget, les 127 k€ attribués pour l'OPAH par exemple pour la redynamisation de tout territoire ont été supprimés.

Alain BECQUET : pour l'OPAH, l'étude est en cours, le financement est reculé pour 2022.

Marie-Line DUPARC : j'ai bien peur que l'année prochaine ce soit reculé aussi et c'était très important pour l'ensemble du territoire.

Corinne SIRUGUE : pour revenir à ce qui a été discuté et concernant les arbitrages, le projet de St Seine c'est pour les enfants de St Seine, Laperierre, St Symphorien et Samerey. On connaît pertinemment le problème de Brazey, je travaille avec la directrice Enfance/Jeunesse et je souhaite travailler sur ce sujet. En tant que VP de la commission Enfance/Jeunesse, je bataillerai ferme car on a besoin de locaux sur le territoire et on travaille dans ce sens.

Gilles DELEPAU : je ne mets pas en cause votre travail Mme la Vice-Présidente. Laissez des enfants à la rentrée sur le trottoir serait un problème, voir illégal, l'année prochaine.

Corinne SIRUGUE : à ma connaissance, il n'y a pas de problématique en ce moment pour l'accueil des enfants. Il y a toujours une solution trouvée. Je sais qu'il y a un souci aussi sur Seurre, c'est notre gros sujet, j'essaie de me démener et de travailler dessus. C'est un service important que je considère comme le nerf de la guerre de notre territoire.

Marie-Line DUPARC : lors de la réunion Petite Ville de Demain, il nous a été signalé que sur les projets ORT et PVD, il fallait travailler sur l'accueil périscolaire et l'habitat. On sait grâce au travail mené sur l'économie qu'une grosse entreprise devrait s'installer sur le Technoport. Si cette entreprise vient, nous n'avons pas la place d'accueillir ces enfants au périscolaire, et l'habitat n'est pas terrible.

Gilles DELEPAU : Mme Sirugue, je répète je ne mets pas en cause votre travail, je regrette juste qu'il n'y ait pas de financement prévus à court terme pour faire face à cette situation

Lucie FOURNIER BONNIN : chez nous il y a un SIVOS avec plusieurs communes, on accueille le périscolaire, est-ce que les communes peuvent se regrouper pour accueillir le périscolaire ?

Annie GAUSSENS : la plupart sont en SIVOS déjà, personne n'est laissé seul aujourd'hui avec sa compétence. Dans nos petites communes, on a moins de problèmes que dans les grosses communes. On peut mettre en place des salles pour faire manger les enfants mais dès que c'est plus gros comme Brazey, cela peut poser des difficultés.

Alain BECQUET : on mutualise nos locaux depuis longtemps.

Patrick PICHON : le problème c'est les conditions d'accueil des 80 enfants à Brazey : il y a un WC et un lavabo. La complication pour les écoles des petites communes c'est le transport pour la pose méridienne.

Lucie FOURNIER BONNIN : on paye déjà les transports

[Corinne SIRUGUE](#) : Les communes payent le transport scolaire pour l'école mais le déplacement vers le site méridien c'est la CCRS qui prend en charge.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52
Pour : 34

Contre : 14

Abstention : 4

Question n°II.4 : FISCALITE – vote des taux de fiscalité directe locale 2021

Rapporteur : M. François VARIOT, Vice-Président aux Finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B,

Vu les lois de finances successives pour 2021 et notamment l'impact de :

- la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales des ménages
- l'abattement de 50 % sur les bases de la Contribution Foncière des Entreprises et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties des établissements industriels,

Vu la présentation du débat d'orientation budgétaire 2021 au cours de la séance du conseil communautaire du 3 février 2021,

Vu la délibération n°43-2021 du 10 mars 2021 décidant la réhabilitation de l'espace aquatique au cours de la mandature 2020-2026,

Vu la délibération du 9 avril 2021 portant sur les opérations d'équipement individualisées et opérations non individualisées en opération à inscrire au budget primitif 2021,

Considérant que la communauté de communes Rives de Saône entend poursuivre son programme d'équipements et de services à un niveau constant auprès de la population,

Considérant le programme pluriannuel d'investissement 2021-2026 s'engageant à poursuivre les investissements en cours et installant les infrastructures de demain,

Considérant la nécessité de maintenir en état de bon fonctionnement et de mise en conformité les différentes structures communautaires par des investissements,

Considérant la disparition de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et par voie de conséquence le pouvoir de taux sur cet impôt,

Au regard de l'état fiscal 1259 -2021 reçu le 1^{er} avril 2021, les bases et produits fiscaux 2021 s'établissent comme suit :

Base Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 17 838 000 € (- 3,10 % par rapport à 2020)

Base Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 1 821 000 € (+ 0,14 % par rapport à 2020)

Base Cotisation Foncière des Entreprises : 5 521 000 € (- 11,18 % par rapport à 2020)

Ressources fiscales indépendantes des taux votés 2021

Produit de la Taxe Additionnelle sur les Propriétés Non Bâties : 20 307 € (- 0,6 % par rapport à 2020)

Produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : 584 572 € (+ 3,01 % par rapport à 2020)

Produit de la Taxe sur les Surfaces Commerciales : 186 190 € (+ 0,07 % par rapport à 2020)

Produit des Impositions Forfaitaire des Entreprises de Réseaux : 123 629 € (+ 0,60 % par rapport à 2020)

Produit de Taxe d'Habitation : 130 660 €

Fraction de TVA nationale : 2 299 681 €

Allocations compensatrices : 216 277 € (+ 8.06 % par rapport à 2020)

Vu les travaux conduits par le groupe de travail « prospective financière » d'octobre 2020 à février 2021, et notamment la stratégie financière à adopter sur la mandature 2020-2026 pour :

- conduire un plan pluriannuel d'investissement ambitieux
- respecter les indicateurs de bonne gestion financière fixés, à savoir un taux d'épargne nette compris entre 3 % et 5 % des recettes réelles de fonctionnement et une capacité de désendettement plafonnée à 10 ans,

Vu l'avis rendu par la commission finances le 24 mars 2021,

Une évolution des trois taux de fiscalité directe locale 2021 est proposée.

Il est proposé de fixer les taux de fiscalité directe locale 2021 comme suit :

	taux 2020	taux 2021	% variation
taxe sur le foncier bâti	1.35%	2.03 %	+ 50 %
taxe sur le foncier non bâti	1.65%	2.48 %	+ 50 %
cotisation foncière entreprises	21.12%	22.45 %	+ 6.30 %

Les membres du conseil communautaire sont invités à fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2021 comme suit :

16

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2.03 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2.48 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 22.45 %

Gilles DELEPAU : aujourd'hui quelles estimations a-t-on de cette levée de fiscalité ?

François VARIOT : 209 k€, cela va à peine couvrir le déficit 2020.

Gilles DELEPAU : aujourd'hui on est à 0, donc pour les années suivantes, il y a une augmentation substantielle à attendre.

François VARIOT : dans les trois prochaines années la prospective indique + 20%. Tout dépend de la conjoncture.

Gilles DELEPAU : On ne peut pas dire « on ne sait pas ce qui va se passer ». On attend des investissements qui dépassent les 2 millions sur les prochaines années. Pour l'instant on augmente uniquement pour couvrir le déficit !

Céline GILARDET : vous êtes contradictoire, car vous dites qu'on aura des recettes avec les entreprises qui arrivent.

Gilles DELEPAU : les premiers sous qu'on touchera pour ces implantations c'est pas avant 2026 ! Là je parle à 3 ans.

Alain BECQUET : pour le PPI qui a été arbitré, la prospective permettait de financer l'espace aquatique + 660 k€ d'investissements supplémentaires par an.

Aujourd'hui c'est le premier exercice en déficit à cause de la crise. A Beaune, ils augmentent les impôts plus que nous !

Marie-Line DUPARC : vous ne pouvez pas comparer nos deux territoires !

Alain BECQUART : la DETR risque-t-elle de baisser ou pas ? si elle baisse qu'est ce qui se passe ?

Alain BECQUET : la DETR est décidée par enveloppe au niveau de l'Etat, c'est la commission qui décide, vous devez vouloir parler de la DGF.

Martine DUBIEF : 227 k€ de déficit pour 2020 mais il y a un rattrapage de TASCOM de 100k€ ce n'est pas rien !

Corinne SIRUGUE : de la part de Martine Déchaud : M. Morel nous a indiqué que la crise était devant nous et que la CVAE allait être fortement impactée à la baisse aux alentours de 15 %.

François VARIOT : Monsieur Morel nous a effectivement dit ça. L'avenir pour 2022 est effectivement incertain.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 14

Abstention : 4

Pour : 34

Question n°II.5 : DECISIONS BUDGETAIRES - vote des budgets primitifs 2021 des budgets annexes

Rapporteur : M. François VARIOT, Vice-Président aux Finances

Budgets annexes 2021 soumis au vote de l'assemblée délibérante :

- budget annexe SPIC Gestion des déchets
- budget annexe office de tourisme Rives de Saône
- budget annexe SPIC assainissement collectif
- budget annexe prestations de services
- budget annexe SPANC
- budget annexe usine-relais OREX
- budget annexe ZAE Brazey-en-Plaine
- budget annexe ZAE Saint-Usage
- budget annexe ZAE Seurre – route de Franche Comté

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2312-1,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49,

Vu la délibération N°071-2012 du 23 mai 2012 entérinant la refonte de la structure budgétaire du budget général et de ses budgets annexes ainsi que les modalités de vote du budget général (par chapitre en section de fonctionnement et par opérations d'équipement individualisées en section d'investissement) applicables au 1^{er} janvier 2013,

Vu la délibération N°104-2012 du 12 septembre 2012 entérinant la création d'un Service Public Industriel et Commercial « gestion des déchets » doté de la seule autonomie financière et soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M4, au 1^{er} janvier 2013,

Vu la délibération N°116-2016 du 14 décembre 2016 entérinant la création d'un Service Public Administratif « Office de Tourisme Rives de Saône » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération N°102-2016 du 16 novembre 2016 entérinant la création d'un budget annexe « Prestations de Services » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération N°107-2016 du 16 novembre 2016 entérinant la création de deux budgets annexes dénommés respectivement « ZAE Saint-Usage » et « ZAE Brazey en Plaine » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération N°2-2018 du 17 janvier 2018 entérinant la création d'un budget annexe « assainissement collectif » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M4 au 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération N°101-2018 du 19 septembre 2018 entérinant la suppression du budget annexe GEMAPI au 1^{er} janvier 2019,

Vu la délibération N°134-2019 du 18 décembre 2019 entérinant la création d'un budget annexe dénommé « ZAE Route de Franche-Comté à Seurre » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2020,

Considérant les délibérations ayant une incidence sur les budgets annexes 2021 :

- création et modification de postes, régime indemnitaire,
- tarification des services communautaires : redevance ordures ménagères, redevance assainissement collectif, prestations de services aux communes, office de tourisme,
- taxe de séjour
- amortissements des immobilisations et des subventions d'équipement
- adhésion à divers organismes
- vote des opérations de travaux : déchèteries, ZAE
- contrats, marchés de prestations d'exploitation
- contrats de locations

18

Vu le débat d'orientation budgétaire 2021 présenté lors du conseil communautaire du 3 février 2021,

BUDGET PRIMITIF ANNEXE SPIC DECHETS 2021

Fonctionnement : Budget classique regroupant :

- collecte, transport, traitement des ordures ménagères résiduelles pour les 38 communes
- l'exploitation de cinq déchèteries,
- collecte et transport des recyclables
- les mesures de réduction des déchets
- la collecte des biodéchets
- les charges d'intérêts de la dette actuelle

et actions ponctuelles spécifiques :

- l'étude et l'accompagnement à la réorganisation du service déchets liées à l'extension des consignes de tri

Investissements (en TTC) :

- Poursuite des travaux de réhabilitation de la déchèterie de Brazey-en-Plaine
- Acquisition foncière pour projets de création et/ou réhabilitation de déchèteries à Losne et secteur Seurre
- Acquisition de bennes pour déchèterie de Brazey-en-Plaine : 101 000 €
- Premières études pour déchèterie de Losne : 20 000 €
- Kiosques canal de Bourgogne : 50 000 €
- Caméra quai du nord à Seurre : 4 150 €

- Remboursement du capital des emprunts actuels :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 545 988,20	2 534 129,32
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 256 155,51
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	3 545 988,20	4 790 275,83
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	758 958,93	1 216 749,85
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 237 218,00	541 665,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 237 754,98
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 996 168,93	1 996 168,93
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	5 542 157,13	6 786 444,76

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 764 488,00	0,00	1 897 006,00	0,00	1 897 006,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	637 600,00	0,00	665 900,00	0,00	665 900,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 304,00	0,00	25 600,00	0,00	25 600,00
Total des dépenses de gestion des services		2 427 372,00	0,00	2 588 706,00	0,00	2 588 706,00
66	Charges financières	7 451,77	0,00	1 875,81	0,00	1 875,81
67	Charges exceptionnelles	21 100,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	100 000,00		70 000,00	0,00	70 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		200 000,00	0,00	200 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 655 923,77	0,00	2 900 581,81	0,00	2 900 581,81
023	Virement à la section d'investissement (6)	752 862,00		290 029,08	0,00	290 029,08
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	282 404,33		355 377,31	0,00	355 377,31
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 035 266,33		645 406,39	0,00	645 406,39
TOTAL		3 691 190,10	0,00	3 545 988,20	0,00	3 545 988,20

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 545 988,20

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 094 700,00	0,00	2 096 066,20	0,00	2 096 066,20
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	79 556,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	359 885,44	0,00	363 750,00	0,00	363 750,00
Total des recettes de gestion des services		2 534 141,44	0,00	2 459 816,20	0,00	2 459 816,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 202,00	0,00	1 245,00	0,00	1 245,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 537 343,44	0,00	2 461 061,20	0,00	2 461 061,20
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	43 187,53		73 059,12	0,00	73 059,12
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		43 187,53		73 059,12	0,00	73 059,12
TOTAL		2 580 530,97	0,00	2 534 120,32	0,00	2 534 120,32

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 256 155,51
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 790 275,83

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	572 347,27	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	-------------------	---

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	4 616,00	0,00	0,00	4 616,00
21	Immobilisations corporelles	763 000,00	260 860,00	532 646,00	0,00	793 506,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 680 098,59	971 742,00	20 000,00	0,00	991 742,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 446 098,59	1 237 218,00	552 646,00	0,00	1 789 864,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	87 258,80	0,00	88 245,81	0,00	88 245,81
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	30 000,00		45 000,00	0,00	45 000,00
	Total des dépenses financières	117 258,80	0,00	133 245,81	0,00	133 245,81
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 563 357,39	1 237 218,00	685 891,81	0,00	1 923 109,81
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	43 187,53		73 059,12	0,00	73 059,12
041	Opérations patrimoniales (4)	30 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	73 187,53		73 059,12	0,00	73 059,12
	TOTAL	2 636 544,92	1 237 218,00	758 950,93	0,00	1 996 168,93

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 996 168,93
---	---------------------

21

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 315 605,30	541 665,00	113 548,00	0,00	655 213,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 315 605,30	541 665,00	113 548,00	0,00	655 213,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	366 933,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	22 510,23	0,00	457 795,46	0,00	457 795,46
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	389 443,23	0,00	457 795,46	0,00	457 795,46
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 705 048,53	541 665,00	571 343,46	0,00	1 113 008,46
021	Virement de la section d'exploitation (4)	752 862,00		290 029,08	0,00	290 029,08
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	282 404,33		355 377,31	0,00	355 377,31
041	Opérations patrimoniales (4)	30 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 065 266,33		645 406,39	0,00	645 406,39
	TOTAL	2 770 314,86	541 665,00	1 216 749,85	0,00	1 758 414,85

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	237 754,08
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 996 168,93
---	---------------------

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe SPIC DECHETS 2021
- autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Alain BECQUART : les terrains des déchetteries qui vont fermer appartiennent-ils à la CCRS ?

Alain IMBERT : à St Usage, il est à la commune

Alain BECQUET : à Seurre il à la CCRS

François PERRIN : à Auvillars il est à la CCRS

Hervé GAILLARD on a pas vu le prix d'achat du terrain

Alain BECQUET : il est au chapitre 21, inclus dans les 532 k€

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rappel du contexte :

La Communauté de communes Rives de Saône est depuis le 1^{er} janvier 2018 compétente pour exercer la compétence « assainissement collectif » sur le territoire de l'EPCI, et lieu et place des communes de Brazey-en-Plaine, Chamblanc, Pouilly-sur-Saône et des syndicats intercommunaux du Pays Losnais et de Seurre-Jallanges-Trugny.

Le 17 janvier 2018, le conseil communautaire a approuvé la création d'un service public à caractère industriel et commercial pour l'exercice du service public d'assainissement collectif et celle d'un budget annexe distinct de celui de rattachement, relevant du plan comptable M49.

Fonctionnement du service « assainissement collectif » :

Mode de gestion : gestion déléguée

Financement : redevance d'assainissement

Compte-tenu des restes réalisés au 31/12/2020, proposition d'inscriptions de nouvelles dépenses d'investissement au budget primitif 2021, dans l'attente du rendu du schéma directeur d'assainissement :

- Débitmètres : 28 000 €
- Travaux sur réseaux : 130 000 €

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	742 543,58	705 334,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 755 082,10
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	742 543,58	1 460 416,10
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	352 731,44	615 426,93
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	91 585,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 380 187,99
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	444 316,44	995 614,92
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 186 860,02	2 456 031,02

DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	90 225,00	0,00	91 026,00	0,00	91 026,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	65 800,00	0,00	76 600,00	0,00	76 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	156 025,00	0,00	167 626,00	0,00	167 626,00
66	Charges financières	257 112,32	0,00	119 548,65	0,00	119 548,65
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	31 000,00		20 000,00	0,00	20 000,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	444 137,32	0,00	307 174,65	0,00	307 174,65
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opéral* ordre transfert entre sections (6)	426 400,00		435 368,93	0,00	435 368,93
043	Opéral* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	426 400,00		435 368,93	0,00	435 368,93
	TOTAL	870 537,32	0,00	742 543,58	0,00	742 543,58
					+	
						0,00
					=	
						TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES
						742 543,58

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	539 350,00	0,00	556 200,00	0,00	556 200,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	6 100,00	0,00	27 100,00	0,00	27 100,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	285,00	0,00	285,00
Total des recettes de gestion des services		545 450,00	0,00	583 585,00	0,00	583 585,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 000,00	0,00	2 800,00	0,00	2 800,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		553 450,00	0,00	586 385,00	0,00	586 385,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	229 505,00		118 949,00	0,00	118 949,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		229 505,00		118 949,00	0,00	118 949,00
TOTAL		782 955,00	0,00	705 334,00	0,00	705 334,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	755 082,10
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 460 416,10
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	316 419,93
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	210 000,00	0,00	24 170,00	0,00	24 170,00
21	Immobilisations corporelles	5 300,00	1 757,00	28 000,00	0,00	29 757,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	314 883,00	89 828,00	40 800,00	0,00	130 628,00
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		530 183,00	91 585,00	92 970,00	0,00	184 555,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	125 242,51	0,00	130 812,44	0,00	130 812,44
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
Total des dépenses financières		145 242,51	0,00	140 812,44	0,00	140 812,44
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		675 425,51	91 585,00	233 782,44	0,00	325 367,44
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	229 505,00		118 949,00	0,00	118 949,00
041	Opérations patrimoniales (4)	30 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		259 505,00		118 949,00	0,00	118 949,00
TOTAL		934 930,51	91 585,00	352 731,44	0,00	444 316,44

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	444 316,44
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	258 276,00	0,00	155 888,00	0,00	155 888,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	24 170,00	0,00	24 170,00
Total des recettes d'équipement		258 276,00	0,00	180 058,00	0,00	180 058,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		258 276,00	0,00	180 058,00	0,00	180 058,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	426 400,00		435 368,93	0,00	435 368,93
041	Opérations patrimoniales (4)	30 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		456 400,00		435 368,93	0,00	435 368,93
TOTAL		714 676,00	0,00	615 426,93	0,00	615 426,93

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	380 187,99
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	995 614,92
---	-------------------

25

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe Assainissement Collectif 2021
- autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

[Hervé GAILLARD](#) : ce n'est pas beaucoup 130 k€

[François VARIOT](#) : c'est dans l'attente du schéma directeur

[Annie GAUSSENS](#) : je rappelle le coût de l'assainissement a été calculé pour faire 400 k€ par an de travaux. Si on veut en faire plus, il faut augmenter la redevance. On attend le schéma directeur effectivement pour savoir où sont les problèmes.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Rappel du contexte :

Le SPANC est géré par contrat de délégation de service public à Suez Environnement, chargée de réaliser les contrôles des installations d'assainissement non collectif à la demande des usagers du territoire lors de

réhabilitations des installations ou de diagnostics en cas de ventes immobilières. La redevance pour ce service rendu étant réglée directement par l'utilisateur à Suez Environnement.

Le budget de ce service retrace le contrôle par la CCRS de la bonne exécution du contrat de délégation.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	14 100,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 25 504,21
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	14 100,00	25 504,21
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 56 738,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	56 738,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	14 100,00	82 242,21

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	400,00	0,00	6 100,00	0,00	6 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 400,00	0,00	14 100,00	0,00	14 100,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		8 400,00	0,00	14 100,00	0,00	14 100,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		8 400,00	0,00	14 100,00	0,00	14 100,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES						14 100,00

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe Service Public d'Assainissement non Collectif 2021
- autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

27

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52
Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

SPA OFFICE DE TOURISME

Rappel du contexte :

Par délibération du 14 décembre 2016, le conseil communautaire a décidé la création au 1^{er} janvier 2017 du service public administratif « Office de Tourisme Rives de Saône » afin d'étendre l'activité de promotion touristique auparavant dévolue à l'association « office de tourisme Rives de Saône ».

Ce service public est doté de la seule autonomie financière et fait l'objet d'un budget distinct du budget principal de l'EPCI.

Fonctionnement de l'office de tourisme Rives de Saône :

- un bureau d'information touristique à Seurre comprenant une boutique
- un bureau d'information touristique à Saint-Jean de Losne comprenant une boutique et une activité de billetterie SNCF qui déménagera dans les prochaines semaines dans la nouvelle structure de l'Esplanade des Itinérances, quai Lafayette

La masse salariale de l'office de tourisme est directement imputée sur ce budget annexe.

Le financement de ce budget est assuré en partie par la taxe de séjour versée par les hébergeurs du territoire communautaire et d'une subvention d'équilibre émanant du budget principal de la CC Rives de Saône.

A compter de 2021, de nouveaux postes permanents ouverts viendront renforcer l'équipe en place : un assistant administratif et un assistant du patrimoine afin de développer l'offre touristique du territoire.

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	209 420,00	202 077,44
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	7 342,56
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	209 420,00	209 420,00
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	4 470,00	9 551,12
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	113,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		5 194,12	0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	9 664,12	9 664,12
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	219 084,12	219 084,12

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	32 741,00	0,00	62 380,00	0,00	62 380,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	115 440,00	0,00	129 400,00	0,00	129 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00	0,00	6 600,00	0,00	6 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		154 181,00	0,00	199 880,00	0,00	199 880,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	700,00	0,00	700,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	6 048,99	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		160 227,99	0,00	205 580,00	0,00	205 580,00
023	Viromont à la section d'investissement (5)	8 599,00	0,00	2 121,26	0,00	2 121,26
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	311,00	0,00	1 718,74	0,00	1 718,74
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 910,00	0,00	3 840,00	0,00	3 840,00
TOTAL		169 137,99	0,00	209 420,00	0,00	209 420,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						209 420,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	2 325,29	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	12 690,00	0,00	7 500,00	0,00	7 500,00
73	Impôts et taxes	22 200,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
74	Dotations et participations	2 000,00	0,00	10 050,00	0,00	10 050,00
75	Autres produits de gestion courante	120 000,00	0,00	164 527,44	0,00	164 527,44
Total des recettes de gestion courante		159 215,29	0,00	202 077,44	0,00	202 077,44
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		159 215,29	0,00	202 077,44	0,00	202 077,44
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		159 215,29	0,00	202 077,44	0,00	202 077,44
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						7 342,56
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						209 420,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 840,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-----------------	---

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 390,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 610,00	0,00	840,00	0,00	840,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	16 000,00	0,00	3 840,00	0,00	3 840,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		630,00	0,00	630,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	630,00	0,00	630,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	16 000,00	0,00	4 470,00	0,00	4 470,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	16 000,00	0,00	4 470,00	0,00	4 470,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 194,12
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 664,12
---	-----------------

30

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 600,00	113,00	630,00	0,00	743,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	4 450,82	0,00	5 081,12	0,00	5 081,12
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	6 050,82	113,00	5 711,12	0,00	5 824,12
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	6 050,82	113,00	5 711,12	0,00	5 824,12
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	8 599,00		2 121,26	0,00	2 121,26
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	311,00		1 718,74	0,00	1 718,74
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	8 910,00		3 840,00	0,00	3 840,00

TOTAL	14 960,82	113,00	9 551,12	0,00	9 664,12
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					9 664,12

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe SPA Office de Tourisme 2021
- autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

[Alain BECQUART](#) : les 10k€ avancés en trésorerie sont inscrits au BP ?

[Laurence BREBANT](#) : oui

[François VARIOT](#) : c'était une ouverture de crédit par anticipation

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

PRESTATIONS DE SERVICES

31

Rappel du contexte :

Par délibération du 16 novembre 2016, le conseil communautaire a entériné le principe de création de prestations de services consistant à la communauté de communes de rendre service aux communes membres par la mise à disposition de moyens humains/matériels à la demande, à titre onéreux.

- Différents tarifs d'interventions ont été fixés par délibération selon la demande formulée par la commune :
 - o intervention d'un, deux ou trois agents intercommunaux
 - o mise à disposition de matériel
 - o frais de déplacement supplémentaires pendant la prestation

L'exercice de ces prestations est retracé dans le budget annexe « prestations de services ».

A partir de 2021, une nouvelle grille tarifaire adoptée au conseil communautaire du 16 décembre 2020 s'appliquera aux communes ayant recours au service communautaire d'interventions techniques pour répondre à leurs besoins.

Ce budget annexe est caractérisé par des prévisions et exécutions uniquement en section de fonctionnement.

En dépenses : masse salariale des agents réalisant les prestations

En recettes : redevances des communes

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	60 000,00	61 736,47
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 1 736,47	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	61 736,47	61 736,47
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	61 736,47	61 736,47

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	103 500,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		104 350,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		104 350,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		104 350,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 736,47
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	61 736,47
--	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	54 000,00	0,00	56 000,00	0,00	56 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	50 350,00	0,00	5 736,47	0,00	5 736,47
Total des recettes de gestion courante		104 350,00	0,00	61 736,47	0,00	61 736,47
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		104 350,00	0,00	61 736,47	0,00	61 736,47
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		104 350,00	0,00	61 736,47	0,00	61 736,47

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	61 736,47
--	------------------

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres de la section de fonctionnement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe Prestations de Services 2021
- autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52
Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

USINE RELAIS « CROISIERES OREX »

Rappel du contexte :

En 2007, la communauté de communes Rives de Saône a édifié une usine-relais sur la commune de Saint-Usage qu'elle loue à la société croisières OREX, financée par un emprunt.

Le loyer payé trimestriellement par la société croisières OREX correspond à l'annuité d'emprunt remboursée par l'EPCI à l'établissement bancaire.

Les taxes foncières et redevance VNF sont également remboursées par les croisières OREX.

En 2020, afin de soutenir la société Croisières OREX des conséquences économiques liées à la crise sanitaire, la CC Rives de Saône l'a exonérée des redevances afférentes à l'occupation temporaire du domaine public fluvial (7 000 €).

Cette prise en charge nécessite une subvention exceptionnelle d'équilibre sur le budget OREX 2021.

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	65 466,95	65 466,95
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	65 466,95	65 466,95
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	38 295,48	52 334,46
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 14 038,98	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	52 334,46	52 334,46
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	117 801,41	117 801,41

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 200,00	0,00	3 200,00	0,00	3 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 000,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		10 200,00	0,00	10 200,00	0,00	10 200,00
66	Charges financières	11 470,27	0,00	10 072,18	0,00	10 072,18
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		21 670,27	0,00	20 272,18	0,00	20 272,18
023	Virement à la section d'investissement (5)	14 038,98		22 195,75	0,00	22 195,75
042	Opéral* ordre transfert entre sections (5)	22 999,02		22 999,02	0,00	22 999,02
043	Opéral* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		37 038,00		45 194,77	0,00	45 194,77
TOTAL		58 708,27	0,00	65 466,95	0,00	65 466,95

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	65 466,95
--	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	10 099,61	0,00	10 200,00	0,00	10 200,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	45 050,00	0,00	51 708,29	0,00	51 708,29
Total des recettes de gestion courante		55 149,61	0,00	61 908,29	0,00	61 908,29
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		55 149,61	0,00	61 908,29	0,00	61 908,29
042	Opéral* ordre transfert entre sections (5)	3 558,66		3 558,66	0,00	3 558,66
043	Opéral* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 558,66		3 558,66	0,00	3 558,66
TOTAL		58 708,27	0,00	65 466,95	0,00	65 466,95

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	65 466,95
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	41 636,11
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	33 348,37	0,00	34 736,82	0,00	34 736,82
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	33 348,37	0,00	34 736,82	0,00	34 736,82
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	33 348,37	0,00	34 736,82	0,00	34 736,82
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	3 558,66		3 558,66	0,00	3 558,66
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 558,66		3 558,66	0,00	3 558,66
	TOTAL	36 907,03	0,00	38 295,48	0,00	38 295,48

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	14 038,98
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	52 334,46

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	12 797,48	0,00	7 139,69	0,00	7 139,69
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	12 797,48	0,00	7 139,69	0,00	7 139,69
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	12 797,48	0,00	7 139,69	0,00	7 139,69
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	14 038,98		22 195,75	0,00	22 195,75
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	22 999,02		22 999,02	0,00	22 999,02
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	37 038,00		45 194,77	0,00	45 194,77

TOTAL	49 835,48	0,00	52 334,46	0,00	52 334,46
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					52 334,46

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe usine relais OREX 2021
- autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52
Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE l'Echelotte à SAINT-USAGE

Rappel du contexte :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Rives de Saône est compétente en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique et portuaire » sur son territoire.

Depuis cette date, les zones d'activités économiques communales sont transférables à l'EPCI.

A la suite du recensement des zones communales concernées par le transfert à Rives de Saône, l'assemblée délibérante a décidé le 16 novembre 2016 la création de budgets annexes dédiés aux zones, relevant de l'instruction budgétaire M14 et d'une comptabilité de stocks.

Par délibération du 16 janvier 2019 le conseil communautaire a voté les conditions patrimoniales et financières de transfert en pleine propriété de la zone de l'Echelotte située à Saint-Usage.

Le paiement à la commune de Saint-Usage des parcelles restant à commercialiser est intervenu en fin d'année 2019 pour 356 526,26 €.

En 2020, ont débuté les travaux de viabilisation de cette zone.

Pour 2021, des crédits sont prévus pour la poursuite de l'aménagement :

- La poursuite de la viabilisation 175 000 €
- la création d'un bassin de rétention et d'un exutoire 209 000 €
- les branchements 79 000 €
- l'éclairage public 21 000 €
- les contrôles 18 000 €
- le remboursement par la commune de Saint-Usage et de la quote-part liée aux travaux du bassin de rétention et servant également au lotissement communal 36 000 €
- le remboursement par VNF des travaux de l'exutoire 55 000 €
- la vente de parcelles pour 90 000 €
- les intérêts de l'emprunt relais 2000 €
- les opérations de stock obligatoires pour ce budget annexe

FONCTIONNEMENT		
VOTE	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 201 445,96	1 153 978,64
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=	0,00	7 467,92
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 201 445,96	1 201 445,96
INVESTISSEMENT		
VOTE	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 193 526,48	1 094 163,68
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
=	0,00	99 362,80
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 193 526,48	1 193 526,48
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	2 394 972,44	2 394 972,44

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	450 000,00	0,00	411 805,00	0,00	411 805,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		450 000,00	0,00	411 805,00	0,00	411 805,00
66	Charges financières	2 125,66	0,00	2 048,28	0,00	2 048,28
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		452 125,66	0,00	413 853,28	0,00	413 853,28
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		99 155,48	0,00	99 155,48
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections (5)	580 222,85		688 437,20	0,00	688 437,20
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section (5)	2 125,66		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		582 348,51		787 592,68	0,00	787 592,68
TOTAL		1 034 474,17	0,00	1 201 445,96	0,00	1 201 445,96

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 201 445,96
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	183 000,00	0,00	91 687,56	0,00	91 687,56
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		183 000,00	0,00	91 687,56	0,00	91 687,56
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		183 000,00	0,00	91 687,56	0,00	91 687,56
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections (5)	849 348,51		1 102 290,48	0,00	1 102 290,48
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section (5)	2 125,66		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		851 474,17		1 102 290,48	0,00	1 102 290,48
TOTAL		1 034 474,17	0,00	1 193 978,04	0,00	1 193 978,04

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	7 467,92
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 201 445,96
--	---------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	849 348,51		1 102 290,48	0,00	1 102 290,48
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		91 236,00	0,00	91 236,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	849 348,51		1 193 526,48	0,00	1 193 526,48
	TOTAL	869 348,51	0,00	1 193 526,48	0,00	1 193 526,48

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 193 526,48

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	215 335,00	0,00	215 335,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	215 335,00	0,00	215 335,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		20 000,00	0,00	215 335,00	0,00	215 335,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		99 155,48	0,00	99 155,48
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	580 222,85		688 437,20	0,00	688 437,20
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		91 236,00	0,00	91 236,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		580 222,85		878 828,68	0,00	878 828,68

TOTAL	600 222,85	0,00	1 094 163,68	0,00	1 094 163,68
--------------	-------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	99 362,80
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 193 526,48

- approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe ZAE de l'Echelotte à SAINT-USAGE 2021
- autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE Le Grand Pâquier à BRAZEY-EN-PLAINE

Rappel du contexte :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Rives de Saône est compétente en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique et portuaire » sur son territoire.

Depuis cette date, les zones d'activités économiques communales sont transférables à l'EPCI.

A la suite du recensement des zones communales concernées par le transfert à Rives de Saône, l'assemblée délibérante a décidé le 16 novembre 2016 la création de budgets annexes dédiés aux zones, relevant de l'instruction budgétaire M14 et d'une comptabilité de stocks.

Par délibération du 8 novembre 2017 le conseil communautaire a voté les conditions patrimoniales et financières de transfert en pleine propriété de la zone du Grand Pâquier située à Brazey-en-Plaine.

Le paiement à la commune de Brazey-en-Plaine des parcelles restant à commercialiser intervenant au fur et à mesure de leur vente.

Depuis le transfert, la CC Rives de Saône a réalisé des aménagements par la création de places de stationnement pour cette ZAE (52 000 €)

En 2020, ont débuté en même temps que la réhabilitation de la déchèterie de Brazey-en-Plaine les travaux créant un giratoire pour la ZAE de Brazey-en-Plaine.

De même, une parcelle de 1711 m² a été vendue (15 €/m²) et le paiement à la commune afférent à ladite parcelle réalisé (11 €/m²).

Pour 2021, sont inscrites au budget la vente des trois parcelles restante (5 848 m²) et la poursuite des travaux du giratoire.

FONCTIONNEMENT		
V O T E	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	333 524,50	333 442,25
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=	0,00	82,25
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	333 524,50	333 524,50
INVESTISSEMENT		
V O T E	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	227 344,65	214 949,50
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
=	0,00	12 395,15
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	227 344,65	227 344,65
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	560 869,15	560 869,15

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	113 385,00	0,00	118 575,00	0,00	118 575,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		113 385,00	0,00	118 575,00	0,00	118 575,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		113 385,00	0,00	118 575,00	0,00	118 575,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	165 317,85		163 016,65	0,00	163 016,65
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	51 932,85		51 932,85	0,00	51 932,85
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		217 250,70		214 949,50	0,00	214 949,50
TOTAL		330 635,70	0,00	333 524,50	0,00	333 524,50

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	333 524,50
--	-------------------

44

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	113 385,00	0,00	87 720,00	0,00	87 720,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	18 377,60	0,00	18 377,60
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		113 385,00	0,00	106 097,60	0,00	106 097,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		113 385,00	0,00	106 097,60	0,00	106 097,60
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	165 317,85		227 344,65	0,00	227 344,65
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		165 317,85		227 344,65	0,00	227 344,65
TOTAL		278 702,85	0,00	333 442,25	0,00	333 442,25

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	82,25
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	333 524,50
--	-------------------

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe ZAE Le Grand Pâquier de BRAZEY-EN-PLAINE 2021

-
- autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Alain BECQUET : sur les trois lots restants à Brazey, deux entreprises sont intéressées.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE Route de Franche-Comté à SEURRE

Rappel du contexte :

En 2019, La CC Rives de Saône s'est portée acquéreur de parcelles de terrains situés route de Franche-Comté à Seurre dans la perspective de créer une Zone d'Activité Economique d'environ 7 ha.

Par délibération du 18 décembre 2019 un budget annexe a été créé pour une comptabilisation des opérations de cette nouvelle ZAE à partir de 2020, caractérisé par l'obligation de tenir une comptabilité de stocks.

En 2020, les opérations sur ce nouveau budget ont consisté au paiement des terrains (373 000 €) et la souscription d'un emprunt de 1 000 000 € pour financer l'aménagement de cette zone (durée du prêt : 10 ans)

En 2021, une première tranche de travaux de viabilisation est prévue pour 444 000 €. Les autres dépenses concernent le remboursement de l'annuité d'emprunt.

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	840 458,06	840 458,06
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	840 458,06	840 458,06
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	932 729,03	391 681,17
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 541 047,86
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	932 729,03	932 729,03
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 773 187,09	1 773 187,09

↖

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	922 000,00	0,00	444 730,00	0,00	444 730,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		922 000,00	0,00	444 730,00	0,00	444 730,00
66	Charges financières	3 000,00	0,00	4 046,89	0,00	4 046,89
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		925 000,00	0,00	448 776,89	0,00	448 776,89
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		7 729,03	0,00	7 729,03
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		383 952,14	0,00	383 952,14
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	3 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 000,00		391 681,17	0,00	391 681,17
TOTAL		928 000,00	0,00	840 458,06	0,00	840 458,06

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	840 458,06
---	------------

↑

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	7 729,03	0,00	7 729,03
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	7 729,03	0,00	7 729,03
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	7 729,03	0,00	7 729,03
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	825 000,00		832 729,03	0,00	832 729,03
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	3 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		828 000,00		832 729,03	0,00	832 729,03
TOTAL		928 000,00	0,00	840 458,06	0,00	840 458,06

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	840 458,06
---	------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	75 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	75 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	75 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (4)	925 000,00		832 729,03	0,00	832 729,03
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	925 000,00		832 729,03	0,00	832 729,03
	TOTAL	1 000 000,00	0,00	932 729,03	0,00	932 729,03

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	932 729,03

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		7 729,03	0,00	7 729,03
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		383 952,14	0,00	383 952,14
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		391 681,17	0,00	391 681,17

TOTAL	1 000 000,00	0,00	391 681,17	0,00	391 681,17
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					541 047,86
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					932 729,03

49

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe ZAE Route de Franche-Comté à SEURRE
- autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

Question n°II.6 : DECISIONS BUDGETAIRES - vote du budget primitif 2021 du budget principal

Rapporteur : M. François VARIOT, Vice-Président aux Finances

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2312-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération N°071-2012 du 23 mai 2012 entérinant la refonte de la structure budgétaire du budget général et de ses budgets annexes ainsi que les modalités de vote du budget général (par chapitre en

section de fonctionnement et par opérations d'équipement individualisées en section d'investissement) applicables au 1^{er} janvier 2013,

L'élaboration du budget primitif principal 2021 a été réalisée sur les bases déclinées lors du débat d'orientation budgétaire présenté au conseil communautaire du 3 février 2021. Il a été établi avec la volonté :

- en section de fonctionnement :
- malgré des marges de manœuvre contraintes (dépenses obligatoires, charges liées à la crise) de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- de mobiliser les subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et des services de l'Etat chaque fois que possible

La section de fonctionnement :

- les dépenses de fonctionnement

Les 5 principaux types de dépenses pour la CCRS :

- ❖ Les charges à caractère général : 1 527 400 €
Dont les contrats de prestations de services avec les entreprises extérieures
Le pôle énergie
L'achat de fournitures, maintenance, entretiens courants des bâtiments et matériels
- ❖ Les charges de personnel : 2 798 280 €

- ❖ Les autres charges de gestion courante :

Dont les indemnités de fonction des élus : 140 000 €

Les subventions aux associations : 123 900 €

Des subventions pour la prise en charge des équilibres des budgets annexes :

- ◆ Office de tourisme 164 500 €
- ◆ « prestations de services » 5 700 €
- ◆ usine-relais OREX 6 660 €

- ❖ Les charges financières (intérêts des emprunts)

- ❖ Les reversements de fiscalité aux communes (attribution de compensation) :
identiques aux montants 2020,

- les recettes de fonctionnement

Il existe 3 principaux types de recettes pour la CCRS :

- ❖ Les impôts locaux :
 - produit fiscal 2021 (TH, TF et CFE) et compensations de l'Etat :
 - produit des impôts directs des ménages :
 - les attributions de compensation reversées par les communes
- ❖ Les dotations versées par :
 - l'Etat : prévision basée sur le montant des dotations 2020
 - les partenaires : (CAF,MSA, CD21)
- ❖ Les recettes encaissées au titre des produits de gestion courante :
 - Vente de carburant à la station
 - Participation des familles, usagers
 - loyers

La section d'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de l'EPCI à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement regroupe :

- les dépenses d'investissement :

toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Le remboursement de la part capital du stock d'emprunts contractés

- les recettes d'investissement :

il s'agit des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus : Etat, Département, Région, Fonds Européens et du FCTVA

Considérant les délibérations ayant une incidence sur le budget 2021 :

- création et modification de postes, régime indemnitaire,
- vote de la fiscalité directe locale 2021
- montant du produit 2021 de la taxe GEMAPI
- attributions de compensation 2021
- tarification des services communautaires : école de musique, enfance-jeunesse, portage de repas, droits de mouillage aux ports, étang rouge, vente de carburant,
- amortissements des immobilisations et des subventions d'équipement
- aides aux particuliers opérations « précarité énergétique », « façades »
- entretien du site de l'étang rouge
- adhésion à divers organismes
- vote des opérations d'équipement individualisées 2021
- contrats, marchés de prestations pour la gestion des lieux d'accueil de petite enfance
- contrats de locations
- subventions aux associations et partenaires
- aides financières aux entreprises
- subvention d'investissement aux communes

Le levier d'emprunts nouveaux n'est pas activé dans le projet de budget 2021 proposé.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 801 553,89	8 270 842,76
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 443 252,29
=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	8 801 553,89	9 714 094,99

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 908 845,94	1 467 837,84
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	726 168,80	410 968,06
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 204 336,88
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 635 013,94	3 083 155,92

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	11 436 567,83	12 797 250,91

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 031 813,00	0,00	1 527 394,85	0,00	1 527 394,85
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 700 756,00	0,00	2 798 280,00	0,00	2 798 280,00
014	Atténuations de produits	2 474 484,00	0,00	2 474 964,00	0,00	2 474 964,00
65	Autres charges de gestion courante	614 770,00	0,00	599 126,20	0,00	599 126,20
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 821 823,00	0,00	7 399 765,05	0,00	7 399 765,05
66	Charges financières	70 572,35	0,00	28 043,00	0,00	28 043,00
67	Charges exceptionnelles	8 845,00	0,00	104 600,00	0,00	104 600,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	500 000,00		500 000,00	0,00	500 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 401 240,35	0,00	8 032 408,05	0,00	8 032 408,05
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	712 504,55		770 545,64	0,00	770 545,64
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		712 504,55		770 545,64	0,00	770 545,64
TOTAL		9 113 744,90	0,00	8 802 953,69	0,00	8 802 953,69

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 802 953,69
--	---------------------

53

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	30 000,00	0,00	81 900,00	0,00	81 900,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 073 900,00	0,00	909 340,00	0,00	909 340,00
73	Impôts et taxes	4 962 733,00	0,00	5 190 606,00	0,00	5 190 606,00
74	Dotations et participations	1 544 559,18	0,00	1 733 258,00	0,00	1 733 258,00
75	Autres produits de gestion courante	331 410,00	0,00	197 060,00	0,00	197 060,00
Total des recettes de gestion courante		7 942 602,18	0,00	8 112 164,00	0,00	8 112 164,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	19 000,00	0,00	19 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 942 602,18	0,00	8 131 164,00	0,00	8 131 164,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	112 811,09		139 678,70	0,00	139 678,70
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		112 811,09		139 678,70	0,00	139 678,70
TOTAL		8 055 413,27	0,00	8 270 842,70	0,00	8 270 842,70

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 443 252,29
---	---------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 714 094,99
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	630 866,84	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 000,00	0,00	72 000,00	0,00	72 000,00
204	Subventions d'équipement versées	206 979,53	0,00	203 940,00	0,00	203 940,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 886 004,40	726 168,00	1 100 430,00	0,00	1 826 598,00
	Total des dépenses d'équipement	3 124 983,93	726 168,00	1 376 870,00	0,00	2 103 038,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	23 428,00	0,00	23 428,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	308 876,53	0,00	206 369,24	0,00	206 369,24
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	150 000,00		120 000,00	0,00	120 000,00
	Total des dépenses financières	458 876,53	0,00	349 797,24	0,00	349 797,24
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	38 000,00	0,00	12 500,00	0,00	12 500,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 621 880,46	726 168,00	1 739 167,24	0,00	2 465 335,24
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	112 811,09		138 678,70	0,00	138 678,70
041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	162 811,09		168 678,70	0,00	168 678,70
	TOTAL	3 784 671,55	726 168,00	1 908 845,94	0,00	2 635 013,94

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

-

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 635 013,94
---	---------------------

54

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 410 850,76	410 988,00	271 542,20	0,00	682 530,20
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	70 100,00	0,00	70 100,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 410 850,76	410 988,00	341 642,20	0,00	752 630,20
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	389 293,00	0,00	312 700,00	0,00	312 700,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	450,00	0,00	450,00
	Total des recettes financières	389 293,00	0,00	313 150,00	0,00	313 150,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	38 000,00	0,00	12 500,00	0,00	12 500,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 838 143,76	410 988,00	667 292,20	0,00	1 078 280,20
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	712 504,55		770 545,64	0,00	770 545,64
041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	762 504,55		800 545,64	0,00	800 545,64

TOTAL	3 600 648,31	410 988,00	1 467 837,84	0,00	1 678 825,84
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					1 204 330,08
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					3 083 155,92

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres et opérations d'équipement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget Principal 2021
- autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Gilles DELEPAU : je constate qu'on a un budget de fonctionnement négatif de 500 k€.

Alain BECQUET : ce sont les 500 k€ de dépenses imprévues.

Gilles DELEPAU : on est toujours à - 30 k€ sans les dépenses imprévues et on n'a pas les dépenses de la piscine. Notre capacité d'autofinancement est négative.

Alain BECQUET : on est d'accord, il y a un gros report. Les 500 k€ c'est la prudence comme en 2020.

Gilles DELEPAU : quelle prévision sur la fiscalité ? on propose un budget en déséquilibre. Je rappelle que le budget doit être sincère. Si on fait un emprunt, il faut le rembourser en fonctionnement et en investissement.

Alain BECQUET : aujourd'hui le budget est prudent avec 900 k€ de report de résultat. Si on rajoute les dépenses imprévues ça fait 1.4 million d'€. La situation est saine.

Manuel FERNANDEZ : le report ne va pas durer. Taper 1/3 de notre report, c'est une situation saine ?

Alain BECQUET : Aujourd'hui le budget est présenté comme ça, on pourra faire une DM. Le budget est sincère M.Delepa, je peux pas vous laisser dire qu'il n'est pas sincère.

Gilles DELEPAU : il doit être le plus juste possible et là on prévoit un budget négatif. La règle de base c'est que la capacité d'autofinancement ne doit pas être levée que par l'impôt. Dans le 1^{er} scénario je me souviens il y avait une augmentation de 144 % du FB et une augmentation à 6,3% de CVAE à une période où on demande aux entreprises de réduire leurs charges. Il va falloir régler la dette un jour. Nous n'avons pas aujourd'hui les infrastructures pour accueillir les enfants à la cantine et accueillir les habitants d'ici 2026. Comment financer l'aménagement du territoire ?

Alain BECQUET : aujourd'hui on fait le budget 2021.

Gilles DELEPAU : vous avez fait un plan de dépenses sur 3 ans et aujourd'hui le budget est à 0. La capacité d'autofinancement est à 0. Aujourd'hui, on diminue le bas de laine. Il y a aura une augmentation de la fiscalité ou une diminution des projets structurants.

François VARIOT : en 2022 on se posera à nouveau les questions

Gilles DELEPAU : la responsabilité c'est de voir où on va.

François VARIOT : + 20% de fiscalité en 2022.

Gilles DELEPAU : vous êtes comptable ? + 20% ça va rapporter combien ?

Martine DUBIEF : on n'a pas la ligne budgétaire piscine en 2021. Depuis longtemps on entend le même discours : il n'y a pas d'argent, c'est très dur, il faut faire des choix. Le travail de l'exécutif a permis de travailler sur les projets. Depuis toujours, il n'y a pas de dépenses sans compter. Il faut avoir confiance et à des moments si on est moins à l'aise, il faut rester prudents. Il ne faut pas se focaliser là-dessus.

Marie-Line DUPARC : dommage que le Président ne soit pas là ce soir car il méritait ces applaudissements. Il y a eu du travail d'équipe et du travail d'élus. C'est un homme qui a tenu et envisagé le territoire.

Alain BECQUET : vous avez des informations ? vous parlez de lui au passé ? il est parti ?

Marie-Line DUPARC : je n'ai pas d'informations.

David HIEZ : c'est le moment du débat et effectivement ce qui désarme nos échanges ce sont nos choix. Ce qui remonte ici c'est l'inquiétude de cet équipement qui n'est pas aujourd'hui dans les compte alors que le budget est serré. Aujourd'hui on boucle notre budget grâce au report mais malgré tout l'inquiétude peut rester de savoir comment on fera en 2022 ou 2023. Je m'interroge sur l'augmentation de la fiscalité quand je vois qu'elle ne remmène pas de marge de manœuvre.

Alain BECQUET : ce qui est présenté ce soir est conforme au PPI qui a été présenté dans les commissions.

David HIEZ : depuis le 10 mars il y a eu des retraits d'investissements. Il faut que chacun le sache, j'étais à ces réunions. Par rapport à l'OPAH, c'est dommageable. On ne peut pas dire qu'on est face à une situation où on peut tout anticiper mais il faut y travailler.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52
Pour : 35

Contre : 14

Abstention : 3

Question n°II.7 : SUBVENTIONS - attribution de subvention exceptionnelle d'investissement aux communes membres – 2021

Rapporteur : M. François VARIOT, Vice-Président aux Finances

56

Considérant les statuts de la communauté de communes Rives de Saône,

La communauté de communes Rives de Saône mène une politique de soutien en faveur de ses communes membres notamment par l'octroi de subventions exceptionnelles d'investissement.

Un règlement d'attribution régit ce dispositif, adopté par le conseil communautaire :

- Mise en place d'un règlement d'attribution au sein de Rives de Saône voté par le conseil communautaire le 09/09/2015 dans sa version 1
- Vote de la version 2 par le conseil communautaire le 03/04/2019

Rappel des conditions d'éligibilité :

- Le projet proposé doit contribuer à la promotion et au développement du territoire communautaire
- Le projet proposé doit concerner, par ses implications, tout ou partie du public de la communauté de communes
- Le projet proposé doit entrer dans le champ des compétences de la CCRS telles que définies dans ses statuts
- L'urgence
- Les dossiers concernant la voirie, les églises, les mairies et les mises aux normes ne sont pas éligibles.
- Les projets sollicitant une aide de la CCRS inférieure ou égale à 2 000 € ne seront pas recevables
- La participation financière de la CCRS s'établira entre 10 et 20 % du budget hors taxes du projet sachant que l'aide sera plafonnée à 20 000 €
- Le taux d'aide sera modulé en fonction du nombre de dossiers présentés
- Pour la même commune, la CCRS ne financera qu'un projet par mandat, avec une carence de 3 ans entre 2 demandes

Ces dispositions permettent en effet à la communauté de communes Rives de Saône de verser à l'une de ses communes membres une subvention d'équipement en vue d'assurer la réalisation d'un équipement public, étant précisé que le montant total de la subvention ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Une convention devra préciser les conditions de versement de l'aide communautaire.

Pour l'attribution 2021 : 1 dossier a été réceptionné :

- o LABRUYERE : acquisition de jeux pour agrandir le parc de jeux

Rappel des subventions accordées pour ce type d'installation :

Commune d'ESBARRES : 2017 – 2 233 € soit 12 % du montant HT des travaux

Commune de POUILLY/SAONE : 2018 – 2 450 € soit 12 % du montant HT des travaux

La commission Finances s'est réunie le 24 mars 2021 pour examiner le dossier.

PLAN DE FINANCEMENT FOURNI

Dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant	%
Acquisition de jeux	10 490,65 €	Etat DETR	4 196,26 €	40
		CCRS	2 098,13 €	20
		Autofinancement	4 196,26 €	40
TOTAL	10 490,65 €		10 490,65 €	

57

Vérification des conditions :

L'aide sollicitée est supérieure à 2 000 €

Le taux de participation de Rives de Saône est compris entre 10 % et 20 %

Il s'agit d'une première demande de la commune de la mandature en cours

Après débat, la commission Finances a jugé le dossier recevable et émis la proposition d'attribution de subvention plafonnée à la commune de LABRUYERE à 2 098,13 € soit 20 % du montant HT du projet

Vu l'avis de la commission finances du 24 mars 2021,

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- attribuer un fonds de concours d'investissement à la commune de LABRUYERE dans la limite de 2 098,13 € servant à financer l'acquisition de jeux pour agrandir le parc de jeux communal existant, calculé sur la base de 20 % du montant définitif de dépenses éligibles plafonnées à 10 490,65 € HT
- autoriser le Président à signer la convention relative au versement de cette subvention exceptionnelle d'investissement avec la commune de LABRUYERE pour l'acquisition de jeux pour agrandir le parc de jeux communal existant
- dire que la dépense correspondante sera payée au budget principal de l'exercice 2021 à l'article budgétaire 2041412 « subventions d'équipement aux communes du GFP -bâtiments et installations »
- autoriser l'ordonnateur à solliciter les factures acquittées à la commune de LABRUYERE préalablement au mandatement de l'aide accordée.

Corinne SIRUGUE : de la part de Martine Déchaud : est-ce le même projet qu'en mars 2020 ?

Céline GILARDET : Oui c'est le même budget mais on a changé la tranche d'âge concernée : de 0 à 14 ans.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

Question n°II.8 : SUBVENTIONS – Attribution des subventions aux associations – 2021

Rapporteur : Mme Martine DECHAUD, Vice-Présidente aux Ressources Humaines et à la vie associative

Considérant les statuts de la communauté de communes Rives de Saône et notamment sa compétence « culture : participation financière, selon la politique culturelle définie par le Conseil Communautaire, aux associations culturelles, d'un nombre minimum de 10 adhérents, situées sur le territoire communautaire, et/ou organisant 2 manifestations par an, et/ou à vocation pédagogique en faveur de la jeunesse »

Considérant les statuts de la communauté de communes Rives de Saône et notamment sa compétence « sport : participation financière, selon la politique sportive définie par le Conseil Communautaire, aux associations sportives œuvrant sur le territoire communautaire, et dont le panel d'adhérents, d'un minimum de 20 personnes, vient au moins de trois communes »,

Considérant les statuts de la communauté de communes Rives de Saône et notamment sa compétence « social : participation financière aux budgets des associations et structures caritatives et/ou à objet social dont le champ d'action concerne au moins 50 % du territoire »,

Considérant les statuts de la communauté de communes Rives de Saône et notamment sa compétence « tourisme : soutien d'activités événementielles à caractère sportif, culturel, nautique dont la fréquentation est supérieure à 1 500 visiteurs »,

Considérant la vitalité du tissu associatif local,

Considérant la politique de soutien aux associations prônée par la communauté de communes, que ce soit en termes de subvention ou d'aides matérielles (mise à disposition de structures sportives, de véhicules, ...)

Considérant l'arrêté préfectoral du 27 mai 2013 portant extension du périmètre à la commune de Brazey en Plaine,

Considérant la version 4 du règlement intérieur de subvention aux associations entériné par délibération du 19 décembre 2018,

Considérant les dossiers de demande de subvention reçus par la collectivité pour l'année 2021,

Considérant que la commission ressources humaines et vie associative s'est réunie le 20 février 2021 pour examiner les dossiers et proposer un arbitrage,

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Considérant la nécessité d'harmoniser les modalités d'attribution des subventions, il vous est proposé de prendre une délibération pour l'ensemble des subventions attribuées aux associations œuvrant dans l'intérêt de la communauté de communes Rives de Saône.

Rappel du dispositif du règlement d'attribution en vigueur :

- Classification en 6 catégories d'associations :
 - o 1 - Sportive
 - o 2 - Solidarité/caritative
 - o 3 - Loisirs et multi-activités
 - o 4 - Culture et patrimoine
 - o 5 - Socio-éducative
 - o 6 - Activités commerciales
- Critères de choix :
 - o Montant demandé

- Résultats annuels de l'association
 - Intérêt public local
 - Rayonnement de l'association
 - Nombre d'adhérents (> 10)
 - Réserves propres : si réserves > 2 fois le budget annuel, pas de subvention
 - Intervention dans le cadre d'actions citoyennes, de développement durable ou en faveur du handicap
 - Mise à disposition ponctuelle ou récurrente de local, matériel, véhicule, personnel communautaire
- Critères d'attribution :
 - En fonction de la catégorie de l'association
 - Obligations administratives et comptables, délais de dépôt des demandes à remplir

Rappel des critères pour les catégories 2, 3 et 4 :

Catégorie 2 : en fonction de l'intérêt public local

Catégories 3 et 4 :

Répartition d'une enveloppe globale, en 2 temps

- 1 part fixe
- 1 part supplémentaire modulée en fonction de 3 critères sur la base d'une grille de notation sur 10 points
 - 1 - Intérêt communautaire (0 à 5 points)
 - 2 - Valeur du projet : citoyenne, culturelle, socio-éducative (0 à 3 points)
 - 3 - Moyens mis en œuvre (régularité des activités, organisations d'autres manifestations) (0 à 2 points)

Il est rappelé par ailleurs qu'en application de l'article L 1611-4 du CGCT : « *Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité* ».

59

Il précise qu'en cas de refus, par l'association, de produire des documents référencés ci-dessus ou à défaut de production de ces documents au 31 décembre 2021, la communauté de communes se réserve le droit de demander le reversement des subventions octroyées.

Il est précisé que pour toute association dont le subventionnement global dépasse 23 000 € (montant cumulé des subventions en espèces attribuées en 2021), une convention portant attribution de subvention devra être passée entre l'association et la Communauté.

Par ailleurs, le reversement d'une subvention à un autre organisme est impossible sauf lorsque celui-ci est expressément prévu dans une convention conclue entre la collectivité et l'organisme subventionné.

L'association « Sur la route des Libertés de Chamblanc à Mana » étant dans ce cas de figure, une convention sera conclue avec cette association.

Considérant les éléments suivants :

Il y a lieu de distinguer différents types de participations versées : les subventions pour le fonctionnement des associations du territoire et celles relevant d'un caractère événementiel ou exceptionnel et entrant dans le champ statutaire de Rives de Saône

► Sport : l'enveloppe dédiée au soutien des associations sportives du territoire est répartie par la commission « sports » qui sera programmée ultérieurement et déterminera le montant revenant à chaque club en fonction de critères.

Une délibération sera proposée lors d'un prochain conseil communautaire et entérinera la répartition de l'enveloppe entre les différents clubs.

Au regard :

- des demandes de subventions reçues au 1^{er} février 2021, date limite de dépôt des dossiers,
- des modalités de répartition selon les critères du règlement d'attribution en vigueur,
- des enveloppes budgétaires dédiées aux subventions,

A l'issue de l'instruction desdits dossiers, les attributions sont récapitulées ainsi :

Catégorie d'associations	Montant demandé en 2020	Montant versé en 2020	Montant demandé en 2021	Proposition attribution 2021
Solidarité/caritative	11 000 €	10 500 €	11 500 €	10 000 €
Culture, patrimoine, loisirs et multi-activités	13 950 €	9 202 €	10 700 €	7 291 €
Sport : enveloppe globale (répartition ultérieure)	46 300 €	46 300 €	46 300 €	46 300 €
<i>Sous-total</i>	<i>71 250 €</i>	<i>66 002 €</i>	<i>68 500 €</i>	<i>63 591 €</i>
Subventions évènementielles et/ou exceptionnelles	24 650 €	6 000 €	9 050 €	8 700 €
TOTAL	95 900 €	72 002 €	77 550 €	72 291 €

60

La proposition des attributions de subventions par association pour l'année 2021 se présente comme suit :

OBJET	ORGANISME BENEFICIAIRE	MONTANT ALLOUE
Subvention annuelle de fonctionnement	ALCYON LE TREMLIN	5 000 €
Subvention annuelle de fonctionnement	TREMLIN IMMO	1 500 €
Subvention annuelle de fonctionnement	SECOURS CATHOLIQUE	500 €
Subvention annuelle de fonctionnement	LES RESTOS DU CŒUR	1 000 €
Bons d'achats aux 2 sections locales : 1 000 € par section	LES RESTOS DU CŒUR SECTIONS LOCALES	2 000 €
SOUS-TOTAL ASSOCIATIONS CARITATIVES		10 000 €
Subvention annuelle de fonctionnement	AQUA	1 891 €
Subvention annuelle de fonctionnement	ASTRONOMIE PLAINE DE SAONE CYGNUS 21	500 €
Subvention annuelle de fonctionnement	CERCLE ARTS ET LOISIRS	1 200 €

Subvention annuelle de fonctionnement	CONFRERIE AVALANTS NAVIEURS	500 €
Subvention annuelle de fonctionnement	CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	1 000 €
Subvention annuelle de fonctionnement	SOCIETE MUSICALE DE SEURRE	800 €
Subvention annuelle de fonctionnement	SAONE NATURE ET PATRIMOINE	800 €
Subvention annuelle de fonctionnement	SUR LES ROUTES DES LIBERTES DE CHAMBLANC A MANA	600 €
Subvention annuelle de fonctionnement	GAULE DE BELLE DEFENSE	250 €
Subvention annuelle de fonctionnement	CULTURE ET LOISIRS DE SEURRE	700 €
SOUS-TOTAL ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS		7 291 €
Subvention évènements : concerts	AMIS DE L'ORGUE DE SEURRE	2 000 €
Subventions évènements : randonnée aviron entre Seurre et Lechâtelet	AVIRON CLUB SEURROIS	600 €
Subvention évènements : Raid sportif à Seurre	OFFICE DES SPORTS DU CANTON DE SEURRE	800 €
Subvention évènements : Challenge Dragon Boat à St Jean-de-Losne	LES PAGAIES DES BORDS DE SAONE	600 €
Subvention évènements : Triathlon contre la montre à Seurre	TRIATHLON CLUB SEURROIS	3 000 €
Subvention évènements : Tour de Côte d'Or avec arrivée à Brazey-en-Plaine	SPRINTER CLUB OLYMPIQUE DE DIJON	1 500 €
Subvention évènements : Rencontres Astronomiques de Bourgogne et Environs	CYGNUS 21 ASTRONOMIE PLAINE DE SAONE	200 €
SOUS-TOTAL SUBVENTIONS EVENEMENTS		8 700 €
TOTAL GENERAL		25 991 €

61

Association les Restos du Cœur :

En plus de la subvention de fonctionnement annuelle, il est proposé d'attribuer aux sections locales de Seurre et Saint-Jean de Losne une contribution qui prendra la forme d'un don en nature de denrées alimentaires d'une valeur de 1 000 € par section.

Cette dépense sera inscrite à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé » au budget principal 2021.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- approuver pour l'année 2021 l'octroi des subventions aux associations telles que mentionnées dans le tableau nominatif ci-dessus
- autoriser l'ordonnateur à mandater lesdites subventions sur l'exercice 2021 à l'article budgétaire 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé »
- autoriser la prise en charge par la communauté de communes Rives de Saône d'un don en nature de denrées alimentaires de 1 000 € par section locale des Restos du Cœur, pour Seurre et Saint-Jean de Losne et dire que cette dépense est inscrite à l'article budgétaire 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé »
- autoriser le Président à signer une convention avec l'association « Sur les Routes des Libertés de Chamblanc à Mana » autorisant le reversement d'une subvention à un autre organisme.

[Alain BECQUET](#) : Pour l'aviron club ce sera annulé, je l'ai appris aujourd'hui.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

Question n°II.9 : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – Création d'un groupe de travail « financement de la réhabilitation de l'espace aquatique Fernand Bonnin »

Rapporteur : M. Jean-Luc SOLLER, Président

Considérant les statuts de la Communauté de Communes Rives de Saône et notamment sa compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, Fonctionnement et investissements afférents à la piscine de Seurre »,

Considérant la délibération n°43-2021 du 10 mars 2021 actant la réhabilitation de l'espace aquatique Fernand BONNIN,

62

Le président propose de créer un groupe de travail sur la question stratégique du financement de la réhabilitation de l'espace Aquatique Fernand Bonnin.

Ce groupe de travail sera chargé de coordonner et d'instruire les recherches de financements privés : dons, mécénat etc.

Ce groupe de travail sera exclusivement composé de conseillers communautaires, il pourra entendre des personnes qualifiées extérieures au conseil.

Les séances du groupe de travail ne sont pas publiques. Il n'a pas de pouvoir de décision et soumet les décisions éventuelles liées aux résultats de son travail et de ses recherches aux commissions intercommunales compétentes.

Le groupe de travail désigne, lors de la première réunion, son représentant qui présentera, a minima trimestriellement, les résultats du travail réalisé par le groupe de travail au président de la communauté de communes.

Le groupe de travail se réunit sur invitation du représentant désigné.

La Direction Générale de la Collectivité est désignée personne référente du groupe de travail pour mettre à disposition les ressources documentaires communautaires nécessaires au travail à conduire et apporter un appui administratif aux démarches engagées par le groupe de travail.

Les délégués intéressés pour participer à ces travaux seront invités à se faire connaître en séance.

Les membres du conseil communautaire autorisent le Président à :

- Créer le groupe de travail « Financement de l'espace aquatique Fernand BONNIN »

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 52

Le Président de séance demande s'il y a des candidats :

M. BECQUART

M. VARIOT

M. DESMIST

M. BECQUET

Mme GILARDET

Mme DUPARC

M. JACOB

M. BELORGEY

M. CHAPUIS

se portent candidats

Le Président de séance demande si les membres du conseil communautaire acceptent de voter à main levée.

A l'unanimité, les membres acceptent.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 52

Question n°II.10 : RESSOURCES HUMAINES – Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité et accroissement saisonnier d'activités pour l'année 2021

Rapporteur : Mme Martine DECHAUD, Vice-Présidente chargée des ressources humaines

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1° et 3 2° ;

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant l'avis favorable de la commission ressources humaines du 23 mars 2021,

Afin de faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité pour :

1. **Le service enfance jeunesse** : il est proposé au maximum la création d'emplois non permanents :
 - Pour les ALSH vacances (4 semaines de juillet sur 4 sites ouverts concomitamment, 4 semaines sur août sur 2 sites ouverts concomitamment)

	Juillet	Août
St Jean de Losne	1 animateur à 40 h hebdo pour 4 semaines 1 agent de restauration à 20 h hebdo pour 4 semaines 1 agent d'entretien à 17,5 h hebdo pour 4 semaines	
Brazey en Plaine	1 animateur à 40 h hebdo pour 4 semaines 1 agent de restauration à 20 h hebdo pour 4 semaines 1 agent d'entretien à 17,5 h hebdo pour 2 semaines	1 agent de restauration à 20 h hebdo pour 2 semaines 1 agent d'entretien à 17,5 h hebdo pour 2 semaines
Pagny le Château	1 agent de restauration à 20 h hebdo pour 4 semaines	2 animateurs à 40 h hebdo pour 2 semaines 1 agent de restauration à 20 h hebdo pour 2 semaines 1 agent d'entretien à 10 h hebdo pour 2 semaines

Pouilly sur Saône	1 animateur à 40 h hebdo pour 4 semaines 1 agent de restauration à 20 h hebdo pour 4 semaines 1 agent d'entretien à 10 h hebdo pour 2 semaines	1 agent de restauration à 20 h hebdo pour 4 semaines 1 agent d'entretien à 10 h hebdo pour 4 semaines
-------------------	--	--

- Pour le périscolaire (36 semaines dans l'année)

Nature	Motifs
6 animateurs à 9 h hebdo	Augmentation des effectifs sur le temps méridien sur Brazey en Plaine, St Usage, Echenon Accueil enfants avec Projet d'Accueil Individualisé
1 agent de restauration à 14 h hebdo 1 agent de restauration à 13 h hebdo	Augmentation des effectifs sur le collège de Brazey en Plaine et la salle de restauration de St Usage
1 agent d'entretien à 9 h hebdo	Application du protocole sanitaire

- Pour le CLAS (33 semaines dans l'année, à raison de 1,5h par séance) : 1 accompagnateur CLAS à 3 h hebdo et 1 accompagnateur CLAS à 4,5 h hebdo, à raison de 17€ brut la séance.

Les emplois d'animateurs relèvent du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux et relèvent de la catégorie C (IM 329). Les emplois d'agent de restauration et d'agent d'entretien relèvent du cadre d'emplois des adjoints techniques et relèvent de la catégorie C (IM 329).

Ces emplois non permanents seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984.

2. **Le service commande publique/travaux** : il est proposé au maximum la création d'un emploi non permanent d'un agent des espaces verts, pour renforcer l'équipe, dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 6 mois
- Temps de travail : 28 heures hebdomadaires
- Relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, relevant de la catégorie hiérarchique C (IM 329)

Cet emploi non permanent sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984.

3. **Le SPIC Déchets** : il est proposé la création de deux emplois non permanents d'agent de collecte pour le remplacement des bacs de tri sur la commune de Brazey en Plaine

- Durée du contrat : 1 mois
- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires
- Relevant de l'emploi de ripeur (agent de collecte) /agent d'entretien de PAV statut ouvrier, Niveau I, Position 2, coefficient 100.

Ces emplois non permanents seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L1242-2 du Code du Travail.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- Créer les emplois non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités pour l'année 2021
- Autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires au recrutement et signer les contrats de travail

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés seront inscrits au budget aux chapitres 012 « charges de personnel » et articles prévus à cet effet.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

Question n°II.11 : RESSOURCES HUMAINES – Transformation du poste de technicien/ne eau potable mis à disposition auprès du Syndicat des Eaux de Seurre Val de Saône

Rapporteur : Mme Martine DECHAUD, Vice-Présidente chargée des ressources humaines

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1° et 3 2° ;

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération du 16 décembre 2020 créant l'emploi de permanent de technicien eau potable mis à disposition auprès du Syndicat des Eaux de Seurre Val de Saône ;

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant l'avis favorable de la commission ressources humaines du 23 mars 2021,

A sa création, le poste de technicien/ne eau potable a été ouvert au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, catégorie B.

Après la campagne de recrutement, le choix de la collectivité s'est porté sur une candidate du grade d'agent de maîtrise, catégorie C.

Il s'avère nécessaire de transformer le cadre d'emplois du poste pour l'ouvrir à celui des agents de maîtrise territoriaux, afin de pouvoir procéder au recrutement de la candidate retenue.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- Supprimer, à compter du 1^{er} mai 2021, l'emploi permanent de technicien/ne eau potable à temps complet relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, catégorie B ;
- Créer, à compter du 1^{er} mai 2021, l'emploi permanent de technicien/ne eau potable à temps complet relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, catégorie C.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

65

Question n°II.12 : RESSOURCES HUMAINES –Information sur la mise à disposition de personnels auprès du Syndicat des Eaux de Seurre Val de Saône

Rapporteur : Mme Martine DECHAUD, Vice-Présidente chargée des ressources humaines

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 61 à 63 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements administratifs publics locaux ;

Vu la délibération du 29 janvier 2020 relative à la mise à disposition d'agents de la communauté de communes au profit du Syndicat des Eaux de Seurre Val de Saône pour une durée de 3 ans ;

Vu la délibération du 16 décembre 2020 créant l'emploi de permanent de technicien eau potable mis à disposition auprès du Syndicat des Eaux de Seurre Val de Saône ;

Considérant la demande du Syndicat des Eaux Seurre Val de Saône,

Considérant l'information faite auprès de la commission des ressources humaines le 23 mars 2021 ;

Considérant que le conseil communautaire est informé préalablement de la mise à disposition d'agents faisant partie de ses effectifs ;

Considérant la fin de la mise à disposition de l'ingénieur à hauteur de 8,5 h hebdomadaires le 31 décembre 2020,

Considérant la charge de travail dans l'attente de la prise de fonction du technicien eau potable,

Considérant qu'à la prise de fonction du technicien eau potable, le 10 mai 2021, le temps d'ingénierie ne représentera plus que 4h hebdomadaires (8,5 heures précédemment) ;

Considérant le temps de travail réalisé par l'agent comptable au profit du Syndicat des Eaux Seurre Val de Saône, il convient d'augmenter à 3 heures hebdomadaires le temps de travail consacré par l'agent comptable (1h45 précédemment) ;

Considérant le temps de travail réalisé par la chargée de paie au profit du Syndicat des Eaux Seurre Val de Saône qui représente 0,45 h hebdomadaires ;

Considérant l'accord des agents ;

La mise à disposition permet à la communauté de communes de pouvoir se faire rembourser par le Syndicat des Eaux Seurre Val de Saône les rémunérations et charges des agents mis à disposition,

Mise à disposition à compter du 1 ^{er} janvier 2021 au 9 mai 2021			
Fonctions exercées au Syndicat des Eaux Seurre Val de Saône	Temps de travail hebdo	Quotité mise à disposition du Syndicat des Eaux Seurre Val de Saône	Catégorie
Ingénierie, technique et administratif	35 heures	47% (16,5h)	A
Comptabilité	35 heures	8,5 % (3h)	B
Paie	35 heures	1,3 % (0,45h)	C
Mise à disposition à compter du 10 mai 2021 pour une durée de 3 ans			
Fonctions exercées au Syndicat des Eaux Seurre Val de Saône	Temps de travail hebdo	Quotité mise à disposition du Syndicat des Eaux Seurre Val de Saône	Catégorie
Ingénieur	35 heures	11,5% (4h)	A
Technico-administratif	35 heures	100 % (35h)	C
Comptabilité	35 heures	8,5 % (3h)	B
Paie	35 heures	1,3 % (0,45h)	C

66

Les membres du Conseil communautaire sont invités à en prendre connaissance.

Question n°II.13 : ECONOMIE – Signature d'un avenant au dispositif Fonds Régional des Territoires avec la Région Bourgogne Franche Comté pour un abondement de l'aide à la trésorerie

ANNEXE : AVENANT

Rapporteur : M. Alain BECQUET, Vice-Président chargé de l'économie.

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

VU l'instruction NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de l'application de la loi NOTRe,

VU le règlement budgétaire et financier adopté le 9 octobre 2020,

VU le règlement d'intervention régionale adopté en assemblée plénière Régionale des 25 et 26 juin 2020, et le règlement d'intervention régionale adopté en commission permanente le 10 juillet 2020,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 06/07/20 ayant pour objet la délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autorisation d'intervention à la communauté de communes pour le Fonds régional des territoires délégué,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/09/20 ayant pour objet la validation d'un Règlement d'application locale,

VU la convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autorisation d'intervention à la communauté de communes pour le Fonds régional des territoires délégué en date du 24/09/20,

VU la délibération du Conseil régional en date du 16 novembre 2020,

Compte tenu des conséquences sanitaires sur le tissu économique local et des travaux de concertation menés par la présidente de Région avec les président(e)s des intercommunalités, la Région Bourgogne-Franche-Comté a notamment décidé de renforcer le Pacte régional des territoires par le biais d'un nouvel abondement du FRT sur les volets investissement et fonctionnement, conditionné à une contrepartie financière intercommunale proportionnelle,

Considérant l'avis favorable de la commission économie réunie en date du 3 décembre 2020,

Il est proposé d'inscrire au budget 2021 l'abondement au FRT sur la section de fonctionnement à hauteur de 1 € par habitant pour la Communauté de Communes (20 600 €) pour 2 € par habitant de la part de la Région Bourgogne Franche Comté (41 200 €), pour une enveloppe totale en faveur des entreprises de 61 800 € supplémentaires en fonctionnement.

67

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- Autoriser le Président à signer l'avenant au Fonds Régional des Territoire avec la Région Bourgogne Franche Comté à hauteur de 1 € par habitant en section de fonctionnement,
- Dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

Question n°II.14 : ECONOMIE – Modification du règlement d'application locale du dispositif Fonds Régional des Territoires avec la Région Bourgogne Franche Comté

ANNEXE : REGLEMENT D'APPLICATION LOCALE V3

Rapporteur : M. Alain BECQUET, Vice-Président chargé de l'économie.

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

VU l'instruction NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de l'application de la loi NOTRe,

VU le règlement budgétaire et financier adopté le 9 octobre 2020,

VU le règlement d'intervention régionale adopté en assemblée plénière Régionale des 25 et 26 juin 2020, et le règlement d'intervention régionale adopté en commission permanente le 10 juillet 2020,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 06/07/20 ayant pour objet la délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autorisation d'intervention à la communauté de communes pour le Fonds régional des territoires délégué,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/09/20 ayant pour objet la validation d'un Règlement d'application locale,

VU la convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autorisation d'intervention à la communauté de communes pour le Fonds régional des territoires délégué en date du 24/09/20,

VU la délibération du Conseil régional en date du 16 novembre 2020,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/12/20 ayant pour objet la validation de la version 2 du Règlement d'application locale,

Considérant l'avis favorable de la commission économie réunie en date du 22 mars 2021,

Considérant que depuis le lancement du dispositif une seule entreprise a sollicité l'aide à l'investissement et compte tenu du retour d'expérience des autres territoires,

Il est proposé de modifier notre règlement intérieur afin d'élargir les critères d'éligibilité, notamment en :

- Reculant la date plancher du 16 mars 2020 au 1^{er} janvier 2018 pour l'éligibilité du remboursement en capital des prêts.

- Allongeant l'éligibilité du remboursement en capital des prêts au 31/12 /21

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- Modifier le règlement d'intervention locale, tel que joint à la présente délibération
- Dire que la commission économie instruit les dossiers déposés par les entreprises du territoire selon ces nouvelles modalités au titre du FRT
- Dire que le Bureau Communautaire octroie les subventions correspondantes aux entreprises, artisans et commerçants éligibles.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

Question n°II.15 : ECONOMIE – Renouvellement de l'aide à l'immobilier d'entreprise

ANNEXE : REGLEMENT D'INTERVENTION

Rapporteur : M. Alain BECQUET, Vice-Président chargé de l'économie

Vu les compétences statutaires de la Communauté de communes Rives de Saône et notamment celles relevant du Développement économique « Aide financière à l'implantation d'entreprises nouvelles sur le territoire communautaire, dans les limites fixées par la loi (article L. 1511-3 du CGCT) et selon un règlement d'attribution élaboré par la collectivité » ;

Considérant que la Région Bourgogne Franche Comté a instauré une aide à l'immobilier d'entreprise conditionnée à une aide de l'EPCI local ;

Considérant qu'un dispositif d'aide complémentaire à ceux mis en place par le Conseil Régional peut être de nature à soutenir l'économie du territoire de la CCRS ;

La Communauté de communes a instauré un régime d'aide directe à l'investissement immobilier à destination des entreprises afin de soutenir l'économie locale et la création ou le maintien de l'emploi en décembre 2018 par délibération n°149-2018.

Considérant la version n°2 du règlement adoptée par délibération 41-2020, le 11 mars 2020,

Considérant la version n°3 du règlement adoptée par délibération 92-2020, le 16 septembre 2020,

Considérant que ce régime d'aide instauré en décembre 2018 s'appliquait jusqu'au 15 mars 2021,

Considérant l'avis favorable de la Commission économie en date du 22 mars 2021,

Il est proposé de reconduire à l'identique le dispositif jusqu'au 31 décembre 2026 sous réserve du maintien des régimes d'aides associés, portés par la Région Bourgogne Franche Comté.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- Approuver le règlement d'attribution d'aides directes aux entreprises
- Autoriser la Commission économie à instruire les dossiers déposés
- Autoriser le Président à signer les conventions d'attribution afférentes suite à la décision du Bureau Communautaire avec les porteurs de projet.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

Question n°II.16 : TRAVAUX/FLUVIAL - Réaménagement des abords de la gare d'eau

Rapporteur : Marie-Line DUPARC, Conseillère déléguée en charge du Fluvial

Considérant la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire signée le 15 janvier 2020,

Considérant l'adoption de la Charte Fluviale de Territoire par délibération n°21-2021 du 3 février 2021,

La gare d'eau, située à cheval sur les deux communes, est le lieu de la vie économique et touristique de la filière fluvial. Mais la gestion « au fil des besoins » de la gare d'eau de Saint-Jean-de-Losne/Saint-Usage, caractérisée par une absence de concertation et de pilotage, a généré une occupation « complexe » des surfaces de terre-plein et certaines parties des berges et des voies de circulation de la gare d'eau.

Plusieurs entreprises sont installées autour de la gare d'eau et ont développé une activité de location de bateaux à la semaine. Cette activité engendre une fréquentation de la gare d'eau et un phénomène de stationnement envahissant, sur un lieu qui n'est pas adapté et qui dévalorise son caractère touristique. Cet espace, qui pourrait constituer un lieu de détente pour les habitants et une véritable vitrine pour les touristes, s'est dégradé au fur et à mesure des occupations d'entreprises, du développement de zones de stationnement privées, de zone de stockage de matériel industriel.

Conscientes de la situation, communes et communautés de communes travaillent ensemble depuis plusieurs mois en large concertation avec les acteurs locaux pour réaménager le site.

Les grands principes retenus sont les suivants :

- Desimpermeabilisation des sols (suppression du parking provisoire en concassé tassé et bicouche pour une remise en herbe et plantation d'arbres) pour faciliter l'infiltration et lutter contre la chaleur d'été.
- Suppression des véhicules roulants sur la voie le long de la gare d'eau (implantation de bornes d'accès sécurisé permettant uniquement un dépôt minute au début de la voie pour les clients de l'entreprises Le Boat).
- Suppression d'une zone de friche (stockage de matériel industriel) pour la rendre aux promeneurs
- Réfection de la chaussée existante pour sécuriser la circulation vélo

- Paysager l'espace : création d'îlots de fraîcheur avec plantation d'arbres, création de haies favorisant la biodiversité.
- Installation de mobilier urbain permettant de créer un lieu de promenade et de vie pour les habitants.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	300 000 €	Plan d'accélération à l'investissement régional (PAIR)	168 500 €
Etudes	7 000 €	LEADER	79 869 €
Maîtrise d'œuvre	30 000 €	Fonds de concours Saint Usage	16 850 €
		Fonds de concours Saint Jean de Losne	16 850 €
		SGAR – Rhône Saône	21 000 €
		Autofinancement	33 931 €
TOTAL	337 000 €	TOTAL	337 000 €

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- Autoriser le Président à conduire toute démarche relative à la mise en œuvre de cette opération.
- Autoriser le Président à solliciter les financements associés auprès des partenaires financiers.

[Alain BECQUART](#) : il faut systématiquement une étude dès qu'on veut faire quelque chose ?

[Marie-Line DUPARC](#) : c'est une obligation

70

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

Question n°II.17 : TRAVAUX/FLUVIAL - Projet de création d'un parking surveillé à Saint-Usage : convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune de Saint-Usage

ANNEXE : CONVENTION

Rapporteur : Sébastien DELACOUR, Vice-président en charge des Travaux

Considérant l'adoption de la Charte Fluviale de Territoire par délibération n°21-2021 du 3 février 2021,

Considérant la délibération du conseil communautaire n°36-2021 du 3 mars 2021 validant le projet de création d'un parking surveillé à proximité de la Gare d'Eau à Saint-Usage, et autorisant la signature d'un bail emphytéotique entre la Communauté de Communes et la commune de Saint-Usage,

Considérant que l'aménagement nécessite le busage d'un fossé limitrophe appartenant à la commune dont le coût a été intégré dans l'estimatif présenté le 3 mars 2021, et qu'ils seront pris en charge par celle-ci, déduction faite de l'aide DSIL le cas échéant obtenue sur l'ensemble de l'opération,

Considérant la nécessité de signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique au profit de la Communauté de Communes,

Considérant l'accord de la commune par délibération du 25 mars 2021,

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

-Autoriser le Président à signer avec la commune de Saint-Usage une convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des travaux de busage du fossé, dans le cadre de l'aménagement du parking surveillé à proximité de la Gare d'Eau.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

Question n°II.18 : GEMAPI – Vote de la taxe GEMAPI 2021

Rapporteur : Mme GAUSSENS Annie, Vice-Présidente Cycle de l'Eau

Considérant les statuts de la Communauté de Communes et sa compétence « GEMAPI »

Considérant l'article 1530bis du Code Général des Impôts relatif à la taxe GEMAPI, rappelant notamment que « le produit de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations »

Il est proposé aux délégués communautaires de voter le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2021.

Pour rappel, le produit de la taxe pour 2019 a été demandé à hauteur de 137 461,85 €.

Pour rappel, le produit de la taxe pour 2020 a été demandé à hauteur de 70 000 €.

Le montant des cotisations est estimé à 82 177 € pour l'année 2021 :

- Cotisation du Syndicat Mixte Tille Vouge Ouche : 20 000 €
- Cotisation de l'ETPB Saône et Doubs : 45 277 €
- Cotisation du Syndicat Intercommunal des Affluents Rive Gauche de la Saône : 2 400 €
- Cotisation du Syndicat Intercommunal de l'Auxon : 4 000 €
- Cotisation du Syndicat de curage du Grand Fossé de Labergement : 7 500 €
- Cotisation du Syndicat Intercommunal de la Sablonne : 500 €
- Masse salariale : 2 500 €

Ces cotisations sont basées sur les budgets prévisionnels votés ou envisagés à date de rédaction par les différents syndicats. La Communauté de Communes lors des appels de cotisations demandera les justificatifs de correspondance entre le montant de la cotisation appelée et les missions exercées dans le cadre réglementaire de la GEMAPI.

Il est proposé aux délégués communautaires d'appeler un montant de 80 000 € pour l'année 2021 au titre de la taxe GEMAPI,

Considérant l'avis favorable de la Commission Cycle de l'Eau du 25 mars 2021,

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- Arrêter le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2021 à 80 000 €
- Charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et financiers.

[Alain BECQUART](#) : j'adresse mes remerciements à Annie Gaussens de nous expliquer ce dossier complexe.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

Question n°II.19 : DECHETS – Signature d'une convention avec Eco-DDS

Rapporteur : M. Patrick PICHON, Vice-Président aux Déchets

Considérant les statuts de la Communauté de Communes et sa compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés »

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22, L2122-23, L5211-10,

Considérant la création de l'éco-organisme EcoDDS (Déchets Diffus spécifiques des ménages) depuis le 20 avril 2013, dont la mission est d'organiser la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement à l'échelle nationale,

Dans le cadre de sa mission, l'écoorganisme prend en charge les déchets dangereux des ménages. Il est donc nécessaire de séparer les déchets des ménagers des déchets des professionnels directement sur les sites des déchèteries.

Considérant la délibération n°84-2017 relative à la définition de la stratégie de réorganisation du réseau de déchèteries,

Les délégués communautaires sont invités à autoriser la signature d'une convention avec l'éco-organisme EcoDDS selon les conditions suivantes.

Durée : 1^{er} jour du mois calendaire suivant la contre signature de la convention par EcoDDS, et pour une durée indéterminée tant qu'EcoDDS est titulaire de manière continue d'un agrément.

Engagement de la CCRS : collecter séparément et remettre à EcoDDS (ou tout tiers diligenté par ce dernier) les DDS apportés selon les règles fixées par l'écoorganisme. La CCRS ne collectera pour le compte d'EcoDDS que les apports ménagers et pour les déchets des professionnels, les seuils de l'arrêté Produits pour les catégories 3, 6, 7, 8, 9 et 10 feront foi. Pour les catégories 4 et 5 (produits d'adhésions, d'étanchéité, de réparation, produits de traitement, de revêtements des matériaux et produits de préparation de surface, la CCRS ne prendra que les apports concernant les ménages.

Engagement d'EcoDDS : La mise à disposition de contenants gratuitement pour la collecte séparée des déchets, la mise à disposition d'un kit de communication, la prise en charge en nature de la formation des agents en déchetterie, l'engagement à procéder à l'enlèvement des contenants, l'apport d'un soutien financier.

EcoDDS ne portant que sur les déchets dangereux des ménages, le tri en déchèteries devra permettre de séparer le flux des ménages du flux des professionnels. Pour cela, une organisation spécifique demandant de la place est nécessaire dans les locaux « DDS » des déchèteries. Cette disposition est incluse dans tous les projets de réhabilitation des déchèteries, avec en premier lieu, celle en cours de Brazey en Plaine.

Considérant l'avis favorable de la Commission Déchets réunie le 16 mars 2021,

Les membres du Conseil Communautaires sont invités à :

- Autoriser le Président à signer une convention avec l'écoorganisme EcoDDS pour la collecte des déchets diffus spécifiques des ménages
- Autoriser le Président à étalonner la mise en place sur les déchèteries en fonction de l'organisation possible selon les espaces,
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

Question n°II.20 : DECHETS – Signature d'un contrat de reprise pour le recyclage des plastiques durs de déchèteries avec Valorplast

Rapporteur : M. Patrick PICHON, Vice-Président aux Déchets

Considérant les statuts de la Communauté de Communes et sa compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés »

Considérant L541-1 du Code de l'Environnement concernant la mise en œuvre des modes de traitement des déchets, avec dans l'ordre le recyclage avant la valorisation notamment énergétique,

Considérant la délibération n°84-2017 relative à la définition de la stratégie de réorganisation du réseau de déchèteries,

Considérant les travaux de réhabilitation en cours sur la déchèterie de Brazey en Plaine,

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de mettre en place une nouvelle filière de collecte en déchèterie pour les plastiques rigides. Cette collecte concerne tous les déchets en PE et PP tels que les cagettes en plastiques, les

passoires, les jouets, les poubelles, les pots de fleurs, ... Ne seront pas acceptés tous les déchets avec des inserts métalliques ou textiles.

La société Valorplast propose ce recyclage. Cette société existe depuis 1993 et est une SA à but non lucratif. Elle a notamment en charge le recyclage des bouteilles plastiques et extensions des consignes de tri des plastiques pour les collectivités passant par la filière de CITEO.

Le prix de rachat de la matière sera d'un minimum de 0€/t. A titre indicatif, le prix de rachat du mois de mars 2021 est de 20 €/t.

Il est proposé de fixer le contrat pour 2 ans.

Considérant l'avis favorable de la Commission Déchets réunie le 16 mars 2021,

Les membres du Conseil Communautaires sont invités à :

- Autoriser le Président à signer un contrat avec la société Valorplast pour la collecte des plastiques rigides PEPP en déchèterie pour une durée de 2 ans selon les termes présentés précédemment,
- Autoriser le Président à étalonner la mise en place sur les déchèteries en fonction de l'organisation possible selon les espaces,
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

[Henri MAUCHAMP](#) : On enterre encore des déchets aujourd'hui ?

[Patrick PICHON](#) : on incinère. Tout ce qui peut être incinéré c'est fait mais sur Rives de Saône nous ne sommes pas à l'abri que nos DNR soient de nouveau ré enfouis. Nous n'avons pas de déchets enfouis pour l'instant. Des zones d'enfouissement, il en existe encore beaucoup en France.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

73

Question n°II.21 : RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi saisonnier d'agent des espaces verts dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion CUI – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Parcours Emploi Compétences (PEC)

Rapporteur : M. Sébastien DELACOUR, Vice-Président

Vu le Code du travail, notamment les articles de la section 1-1 "Contrat Unique d'Insertion" du chapitre IV "contrats de travail aidés" du titre III du livre Ier de la cinquième partie du code du travail (article L. 5134-19-1 et suivants) ;

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret n° 2010-94 du 22 janvier 2010 relatif aux modalités de mise en œuvre des périodes d'immersion dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi,

Vu la circulaire N° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Il est prévu de recruter un saisonnier pour occuper les fonctions d'agents des espaces verts. Il s'avère que le candidat sélectionné remplit les conditions pour bénéficier d'un contrat aidé dit parcours emploi compétences.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. L'Etat prend en charge 40% de la rémunération correspondant au SMIC et exonère les charges patronales de sécurité sociale, dans la limite de 20 heures hebdomadaires.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale). En l'occurrence, Pôle emploi est le prescripteur.

Il s'agirait d'un recrutement en contrat à durée déterminée à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires, conclu pour une durée de 6 mois.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- Créer un emploi saisonnier d'agent des espaces verts dans le cadre du dispositif Parcours emploi compétences
- Autoriser le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés seront inscrits au budget aux chapitres 012 « charges de personnel » et articles prévus à cet effet.

Henri MAUCHAMP : quel sera le rôle de cet employé ?

Sébastien DELACOUR : On pourra l'envoyer en prestation. Au service des communes mais jamais tout seul.

Henri MAUCHAMP : le tarif ?

Sébastien DELACOUR : ce sont ceux qui ont été voté il y a quelques mois. On pourra te les envoyer par mail.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 52

74

II. INFORMATIONS

Alain BECQUET : je rappelle qu'il faut envoyer les délibérations à la CCRS :

- Avant le 3/05 pour le pacte
- Avant le 17 juin pour la LOM
- Avant le 1^{er} juillet pour le PLUI

Je remercie Marceline pour le travail effectué.

III. QUESTIONS ET INFORMATIONS EMANANT DES DELEGUES

Séance levée à 22h30